

# ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE DE DINAN AGGLOMERATION



**Rapport final**

29/03/2024

**DINAN**  
AGGLOMÉRATION

# Rapport final de projet

Atlas de la biodiversité communale de .....			
<b>Date de soumission du rapport</b>	29/03/2024	<b>Période de mise en œuvre du projet</b>	Du 01/07/2020 au 31/12/2023 (42 mois)
<b>Convention de subvention n°</b>	OFB/20/0479		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	DINAN AGGLOMERATION		
<b>Responsable du projet</b>	Sophie DUBOIS, Cheffe de projet ABI		
<b>Contact</b>	s.dubois@dinan-agglomeration.fr - 06.23.21.02.48		
<b>Auteur(s) du rapport</b>	Sophie DUBOIS, DINAN AGGLOMERATION		

<b>Coût total prévisionnel du projet (rappel)</b>	400 000,00 €		
<b>Subvention accordée par l'OFB (rappel)</b>	320 000,00 €		
<b>Montant total des dépenses engagées (à titre indicatif)</b>	358 466,37 €	<b>Consommation budgétaire</b> (% du coût total prévisionnel)	89,62 %

# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Identification du projet.....</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>Retour sur la mise en œuvre du projet .....</b>	<b>6</b>
II.1	Gestion et mise en œuvre du projet .....	6
II.1.1	Description générale du projet .....	6
II.1.2	Gouvernance et implication des parties prenantes .....	8
II.1.3	Mise en œuvre des actions visant l’acquisition de connaissances.....	11
II.1.4	Actions de mobilisation et sensibilisation .....	13
II.1.5	Communication.....	20
II.1.6	Tableau récapitulatif des actions réalisées et résultats .....	22
II.2	Perspectives post-ABI.....	23
II.3	Autoévaluation .....	23
<b>III.</b>	<b>Livrables produits.....</b>	<b>24</b>
<b>IV.</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>27</b>

# I. Identification du projet

Titre du projet	Atlas de la biodiversité intercommunale de Dinan Agglomération 2020-2023
Période totale de mise en œuvre du projet	36 mois (du 01/07/2020 au 30/06/2023), + 6mois de prolongation jusqu'au 31/12/2023
Contexte du projet (Rappel issu de la fiche projet en Annexe 1 de la convention)	<p>Dinan Agglomération (DA), créée au 1er janvier 2017, regroupant 64 communes, 98 000 habitants, sur une superficie de 932 km<sup>2</sup>, est l'une des plus grandes intercommunalités des Côtes d'Armor.</p> <p>Elle est composée de plusieurs unités paysagères aux caractéristiques et évolutions propres : façade littorale armoricaine, plateau agricole, estuaires et vallées de la Fresnaye, de l'Arguenon, du Frémur et de la Rance, plateau boisé, bocage breton et forêts.</p> <p>Plusieurs sites naturels y sont protégés au titre de leur biodiversité : un arrêté de biotope sur l'île de la Colombière, trois sites Natura 2000 (Caps Erquy-Fréhel, Baies de l'Arguenon et de Lancieux, Estuaire de la Rance), 22 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type 1 et 2 recensées, ainsi que de nombreux espaces naturels sensibles.</p> <p>Le territoire de Dinan Agglomération se caractérise également par des milieux à la biodiversité plus « ordinaire », tout autant constitutifs du maillage écologique et pouvant être menacés par la pression urbaine : prairies, haies bocagères, réseau hydrographique, mosaïque de boisements, zones humides, etc...</p> <p>Plusieurs démarches menées en faveur de la biodiversité sont initiées par différents acteurs du territoire de Dinan Agglomération :</p> <p>Deux tiers des communes de Dinan Agglomération territoire (soit 52 communes) sont inclus dans le périmètre du projet de Parc naturel régional de la Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude. L'association COEUR Emeraude, Comité opérationnel des Elus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude, qui comprend 75 communes, conduit ce projet depuis 2008, sur mandat du Conseil régional de Bretagne portant la politique des PNR et avec le soutien des Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine. La création du Parc est attendue pour 2020.</p> <p>Deux de nos communes (Fréhel et Plévenon) sont intégrées au projet de labellisation Grand Site de France pour les Caps Fréhel et Erquy. Le Syndicat Mixte « Grand Site Cap Erquy Cap Fréhel » coordonne, depuis 2013, l'Opération Grand Site (OGS) en vue de la labellisation du site.</p> <p>Dans le cadre de l'appel à initiatives pour la biodiversité de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sur le secteur de la baie de la Fresnaye, au nord-ouest de DA, une étude est en cours de finalisation. Elle est co-portée par le Conservatoire du littoral et la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor. L'objet est le renforcement de la contribution des parcelles à usages agricoles, propriétés du Conservatoire du littoral aux fonctionnalités écologiques sur ce secteur.</p> <p>Sur le bassin versant de l'Arguenon, le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP) vient de finaliser une étude sur les actions à mener en faveur de la biodiversité avec une stagiaire AgroSup de Dijon.</p> <p>Dinan Agglomération (DA) est également engagée dans de nombreuses actions et missions jouant un rôle dans la biodiversité au travers de ses compétences environnementales.</p> <p>Quelques actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les programmes d'éducation à l'environnement auprès des scolaires et du grand public, proposés par les animateurs des deux Maisons « Nature » (la Maison de la Rance à Lanvallay et la Maison des Faluns à Tréfumel) du territoire dont Dinan Agglomération est propriétaire,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000, FR5300061, Estuaire de la Rance, dont DA est opérateur,</li> <li>- l'animation du Pôle Fruitière de Bretagne et la coordination pour la mise en œuvre des actions en faveur de la préservation, l'étude et la valorisation des variétés fruitières locales des espèces d'arbres fruitiers,</li> <li>- les travaux de restauration des milieux aquatiques (4 Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) sous maîtrise d'ouvrage de DA, et 2 CTMA par délégation),</li> <li>- les travaux de plantations bocagères (stratégie bocagère de Dinan Agglomération 2017-2020),</li> <li>- le programme de lutte contre les espèces invasives (frelons asiatiques, chenilles processionnaires du pin et du chêne, etc...),</li> <li>- la programmation et la coordination de plan de gestion de huit périmètres de protection de captage d'eau potable,</li> <li>- la mise en œuvre du label Zéro Phyto (prix Zéro Phyto obtenu en 2017 aux carrefours de l'eau de Rennes),</li> <li>- la prise en compte de la biodiversité dans le règlement du Pan Local d'Urbanisme Intercommunal (Trame Verte et Bleue et coefficients d'imperméabilisation et espaces verts).</li> </ul> <p>Fort de cet état des lieux, Dinan Agglomération souhaite fédérer l'ensemble de son territoire et ses acteurs (élus locaux, habitants, acteurs socio-économiques et associatifs) autour des enjeux de la biodiversité pour aboutir à un plan Biodiversité intercommunale. Celui-ci pourra interagir avec les documents de planification que sont le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat (PLUiH). Le diagnostic du PCAET, composé de 6 enjeux dont l'enjeu « Préserver et reconquérir la biodiversité », a été validé le 21 octobre 2019. Le PLUi a été approuvé le 27 janvier 2020 et exécutoire depuis le 7 mars 2020.</p>
<p>Objectifs du projet (Rappel issu de la fiche projet en Annexe 1 de la convention)</p>	<p>Les objectifs de ce projet sont d'obtenir par la connaissance de la biodiversité existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une intégration des enjeux biodiversité sur l'ensemble du territoire à l'échelle communale et intercommunale, avec la perspective de l'obtention du label Territoire Engagé pour la Nature (TEN) ;</li> <li>- une cartographie de ces enjeux et de l'occupation des habitats naturels du territoire ;</li> <li>- une mobilisation des différents acteurs (collectivités, structures publiques, associations, entreprises, agriculteurs, scolaires, grand public, ...) autour de ces enjeux ;</li> <li>- une appropriation, par la population, de la faune et de la flore ordinaires vivant autour d'elle à travers des opérations de mobilisation citoyenne tout au long du programme de l'ABI ;</li> <li>- une diffusion des données naturalistes du territoire à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ;</li> <li>- une meilleure appréhension des futurs aménagements, publics et privés, et de leurs impacts environnementaux dans la logique Eviter – Réduire – Compenser : usage des données de l'atlas pour les documents d'incidence devant être réalisés lors de tout projet d'aménagement ;</li> <li>- une complémentarité et une plus-value pour les programmes de restauration des milieux aquatiques, du bocage, des boisements et agro-environnementaux portés par l'agglomération ;</li> <li>- une mise en évidence de la présence ou l'absence d'espèces exotiques envahissantes végétales et animales (renouée du Japon, écrevisse américaine, ...) ;</li> <li>- une mise en place d'actions ciblées (comptages participatifs, lutte contre les espèces invasives, réaffectation de vieux bâtis en refuge pour la faune, création d'observatoires, mesures de protection, ...).</li> </ul>

<p>Résumé du projet (Rappel issu de la fiche projet en Annexe 1 de la convention)</p>	<p>Dinan Agglomération (DA), créée au 1er janvier 2017, regroupant 64 communes, 98 000 habitants, sur une superficie de 932 km<sup>2</sup>, est l'une des plus grandes intercommunalités des Côtes d'Armor.</p> <p>La collectivité souhaite fédérer l'ensemble de son territoire et ses acteurs (élus locaux, habitants, acteurs socio-économiques et associatifs) autour des enjeux de la biodiversité et aboutir à un plan Biodiversité Intercommunale.</p> <p>Dans cet objectif, Dinan Agglomération s'engage dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) ayant pour objectif de sensibiliser les élus locaux, les habitants et les acteurs socio-économiques, à la préservation et la valorisation de la biodiversité présente sur leur territoire.</p> <p>Considérant l'étendue de son territoire, l'ABI se fera en plusieurs programmes triennaux (. Le 1er programme va amorcer une dynamique sur la totalité du territoire à l'échelle communale et intercommunale.</p> <p>Pour ce projet, Dinan agglomération travaillera en étroite partenariat avec l'association COEUR Émeraude (CE) qui conduit le projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance Côte d'Émeraude dont l'ABI concerne une part majeure.</p> <p>Le complément des connaissances naturalistes existantes, inventoriant et cartographiant les habitats et la biodiversité, se fera par l'intervention de bureaux d'études, des associations naturalistes, et par la participation du grand public. Une attention particulière sera donnée à la remontée des informations avec la mise en place d'une base de données.</p> <p>Un accompagnement pédagogique de sensibilisation ainsi qu'une campagne de communication seront mis en place afin que la population (professionnels et citoyens) s'approprie les enjeux de la biodiversité de leur cadre de vie.</p> <p>L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale sera un élément essentiel du futur Plan Biodiversité de Dinan Agglomération. Il viendra alimenter les réflexions du projet de territoire de cette nouvelle intercommunalité.</p>
---	---

## II. Retour sur la mise en œuvre du projet

### II.1 Gestion et mise en œuvre du projet

#### II.1.1 Description générale du projet

##### Contexte

Dinan Agglomération (DA) a été lauréate en octobre 2019 de l'appel à projet relatif aux Atlas de la Biodiversité Communale et Intercommunale de l'Agence Française de la Biodiversité, devenue depuis l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Le projet initial de DA avait été déposé en 2018. Un partenariat technique était ciblé avec COEUR Émeraude (CE), association porteuse du projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, Pnr couvrant trois quart des communes de Dinan Agglomération.

Dans l'objectif de préciser ce partenariat technique avec CE et d'approfondir la méthodologie du projet de son Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI), DA a organisé des ateliers participatifs thématiques durant le printemps 2020. Ils étaient répartis en quatre thèmes principaux : la gouvernance et l'animation de l'ABI, la méthode de sectorisation et le choix des 20 communes, la connaissance biodiversité (état des lieux de l'existant et inventaires complémentaires) et la stratégie de communication. Des agents de plusieurs services de DA (direction, juridique, démocratie citoyenne, urbanisme et grand cycle de l'eau), de CE, de la Région et de l'OFB y ont participé.

Ces ateliers ont permis de produire une nouvelle fiche projet de l'ABI 2020-2023 par rapport au projet initial de 2018.

##### Territoire concerné

Durant cet Atlas de la Biodiversité Intercommunale 2020-2023, certaines actions, comme l'état des lieux de la connaissance naturaliste, la sensibilisation citoyenne et la communication se sont faites à l'échelle des 64 communes de Dinan Agglomération, soit 98 000 habitants sur 932 km<sup>2</sup>.

Les actions d'inventaires complémentaires et la co-réalisation de plans d'actions communales biodiversité ont été menées auprès d'un tiers du territoire soit 20 communes.

### Mise en œuvre

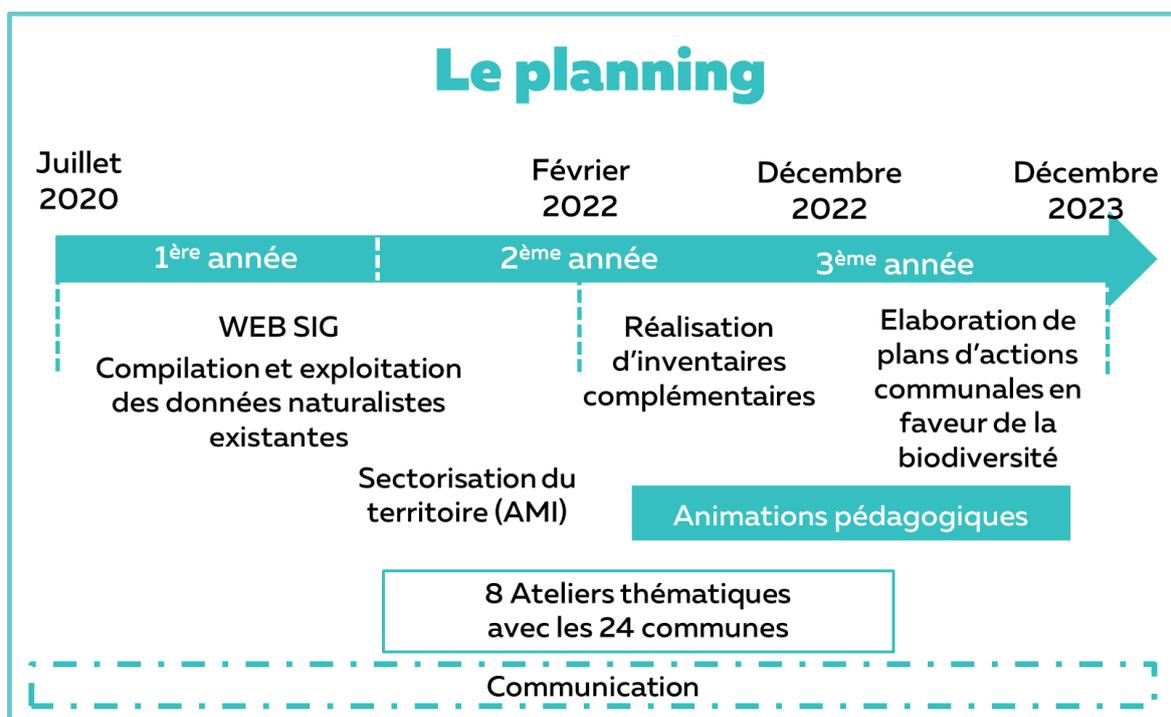
L'ABI de Dinan Agglomération a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2020 avec la signature de la convention de subvention entre DA et l'OFB pour une durée initiale de 36 mois, avec pour objectifs de :

- Améliorer la connaissance pour engager l'action et la mobilisation locale sur la biodiversité ;
- Déployer un premier programme d'actions au plus proche du citoyen et de l'échelon communal sur le territoire ;
- Être un outil d'aide à la décision permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux ;
- Sensibiliser, former et impliquer les acteurs et habitants du territoire.

Les actions ont été réparties sur trois années comme suit :

- **Année 1** : compilation et exploitation des données naturalistes existantes et sectorisation du territoire en fonction d'enjeux prioritaires
- **Année 2** : réalisation d'inventaires complémentaires sur 1/3 des communes de DA (enrichissement de la connaissance faune/flore et préconisations d'actions en faveur de la biodiversité)
- **Année 3** : synthèse des données, identification des enjeux du territoire et réalisation de programmes d'actions sur le 1/3 des communes engagées

Cet ABI a fait l'objet d'une demande de prolongation sans modification du plan de financement afin de mieux accompagner les communes dans l'appropriation de leur plan d'actions biodiversité communales. Il s'est donc terminé le 31 décembre 2023.



**Apprentissage** => le travail transversal au sein de Dinan Agglomération, COEUR Emeraude et des partenaires institutionnels a permis de définir une feuille de route adaptée aux besoins et attentes du territoire et des partenaires => très constructif.

**Difficulté** => ateliers participatifs réalisés en distanciel lié au confinement (covid-19 au printemps 2020)

## II.1.2 Gouvernance et implication des parties prenantes

### Gouvernance du projet

#### **\*L'équipe projet ABI Dinan Agglomération**

Elle se compose de deux agents de Dinan Agglomération, Sophie DUBOIS cheffe de projet ABI et Michel ELEDJAM chef du service Transition écologique, et deux personnes de COEUR Emeraude, Olivier MASSARD technicien biodiversité et Dominique MELEC responsable développement durable.

Des réunions d'équipe projet ont eu lieu régulièrement durant toute la durée de l'ABI. Leurs objectifs étaient d'orienter et planifier les actions à mener. Le Vice-président de Dinan Agglomération en charge du dossier, David BOIXIERE, VP en charge de la GEMAPI et de l'environnement, est associé à l'équipe projet pour les arbitrages et prises de décisions. Un suivi fréquent et assidu de l'avancement des actions entre le VP et la cheffe de projet a été effectué.

L'équipe projet restreinte, composée de la cheffe de projet ABI de DA et du technicien biodiversité de CE, a travaillé en binôme durant toute la durée de l'ABI en préparant ensemble en amont tous les supports pédagogiques, les présentations et les actions réalisées.

#### **\*Cotech et Copil**

Un premier comité technique (Cotech) a été réuni en mars 2021 pour préparer le comité de pilotage (copil) du mois suivant. Il était composé des membres de l'équipe projet, du Vice-président en charge de l'ABI, de l'OFB, de la Région et des représentants des structures naturalistes du territoire (le Groupe Mammalogique Breton, le Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricaïns, VivArmor Nature, Bretagne Vivante, le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor et le Conservatoire Botanique National de Brest).

Un Copil a été réuni en avril 2021. Il était composé :

- des représentants du Cotech,
- d'élus : du Vice-président de Dinan Agglomération en charge de la Prospective et des transitions écologiques, du conseiller délégué au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Pnr Vallée de la Rance Côte d'Emeraude, et d'un Vice-président de l'association COEUR Emeraude,
- de représentants de l'OFB, de la Région Bretagne, du Département des Côtes d'Armor,
- de représentants de l'Office National des Forêts, du Centre National de la Propriété Forestière Privée, de la Chambre d'Agriculture Bretagne, de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, et du Syndicat Mixte des Caps Erquy-Fréhel.

Les sujets de ces deux instances étaient un point sur l'avancement des actions de l'ABI : le websig (cf I.1.4), le diagnostic de l'état des lieux des connaissances naturalistes du territoire et les inventaires complémentaires à lancer (cf I.1.3), et le choix des 20 communes accompagnées par l'ABI.

Au début de l'ABI, était envisagé à minima un Copil et un Cotech par an. Après échanges avec les représentants des instances, il a été acté de ne plus réunir le cotech, l'ordre du jour du copil étant travaillé en amont par l'équipe projet.

Un deuxième Copil a été réuni pour informer ces représentants des actions en cours, des prestataires retenus pour les inventaires complémentaires et choisir les 20 communes à retenir suite à l'AMI Biodiversité lancé auprès des 64 communes au cours de l'été 2021 (cf paragraphe suivant).

En 2022 et 2023, le copil n'a pas été réuni. Le projet et sa gouvernance se sont organisés autour des 24 communes accompagnées. Les membres du copil ont été informés et invités en fonction des thématiques aux ateliers et diverses réunions menées avec les communes.

#### **\*Méthodologie pour retenir les 20 communes accompagnées par l'ABI**

Dans le dimensionnement de cet Atlas de Biodiversité intercommunal 2020-2023, un nombre limite de 20 communes a été défini pour bénéficier d'accompagnements spécifiques tels que notamment les inventaires naturalistes complémentaires et la co-réalisation d'un plan d'actions communales biodiversité.

Afin de pouvoir les sélectionner, le choix a été fait par Dinan Agglomération de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès de ses 64 communes membres au cours de l'été 2021.

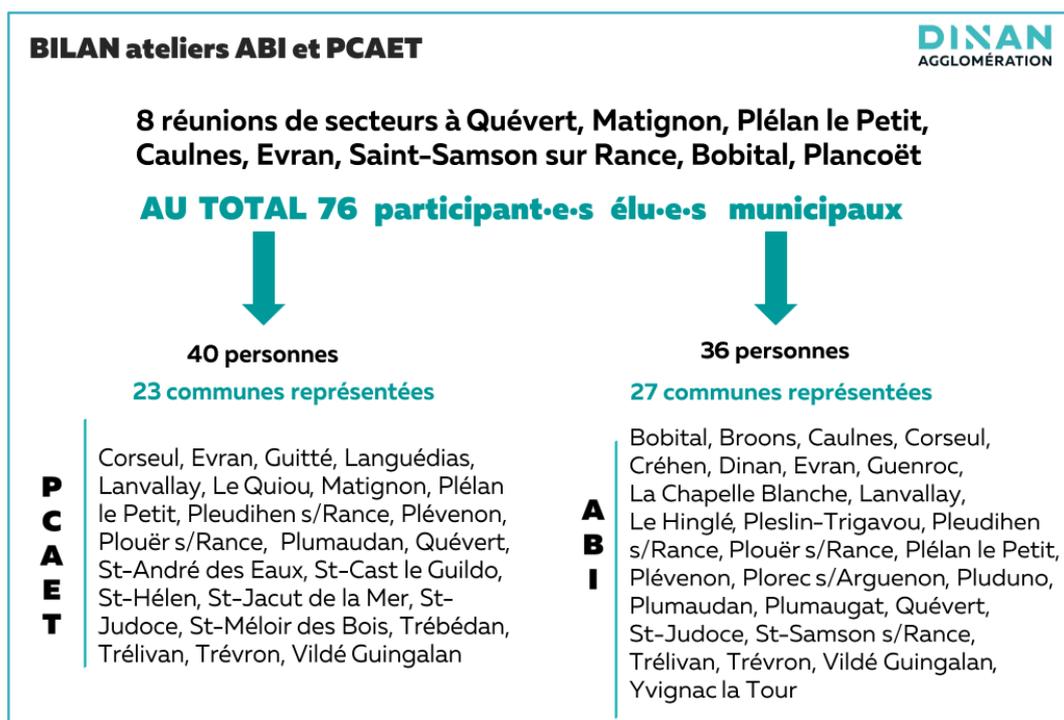
Les critères de sélection de cet AMI ont été travaillés en équipe projet et en Cotech. Deux catégories de critères ont été définies :

- des critères préalablement identifiés en fonction :
  - o de la répartition territoriale des unités éco-paysagères : vallée de l'Arguenon, vallée de la Rance maritime, plaine des Faluns, massif de la Hunaudaye, Côte d'Emeraude, massif forestier de Coëtquen, massif

- o granitique, bassin du Frémur, Pays de Caulnes ;
  - o de la représentativité des milieux : prairiaux, bocagers, forestiers, cultivés, urbains, zones humides et communes littorales ;)
  - o des 8 secteurs du PLUiH de DA : Guinefort, Plancoët avec Bourseul, Dinan avec Taden, Matignon, Broons-Caulnes, Plélan-le-Petit, Rance et Evran ;
  - o des besoins de connaissances naturalistes en fonction des du nombre d'espèces et des espèces déjà connues.
- des critères exprimés dans la réponse des communes à l'AMI :
- o identification d'un binôme/trinôme communal pour le suivi du projet,
  - o mobilisation communale en faveur de la biodiversité,
  - o attentes communales à travers l'ABI,
  - o actions communales existantes en faveur de la biodiversité,
  - o projets communaux à venir,
  - o patrimoine naturel propriété de la commune,
  - o actions pour la biodiversité durant le projet.

Aucun critère d'exclusion n'avait été instauré.

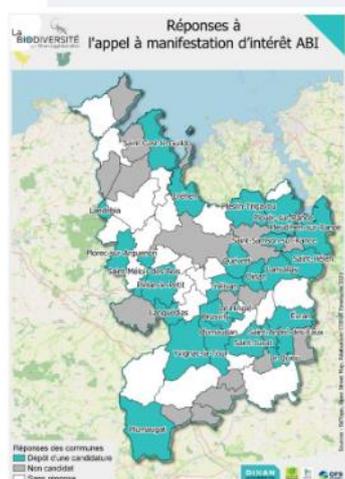
Le projet d'AMI a été présenté et expliqué lors de réunions de secteurs à destination des élus municipaux. Ces réunions ont été menées conjointement avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du 18 mai au 2 juin 2021. L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale est une fiche action du PCAET de Dinan Agglomération. Il paraissait opportun de faire le lien entre ces deux programmes d'actions. Ces réunions étaient animées par les deux vice-présidents et les deux cheffes de projet PCAET et ABI. L'objectif était d'exposer aux élus ce qu'apporterait l'intégration de leur commune dans le programme d'actions ABI, de susciter l'envie et d'alimenter des idées d'actions / orientations / éléments pour les communes désireuses ou s'interrogeant à répondre favorablement à l'AMI



Avant d'être transmis aux 64 communes, cet AMI a été présenté en Conférence des maires le 14 juin 2021 afin d'informer les maires et recueillir leur aval sur le principe.

## Appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des 64 communes

25 communes avaient candidaté, une s'est retirée fin 2020.



**24 communes engagées dans la démarche**

Délibération municipale  
Identification d'un trinôme communal  
- élu, agent, citoyen -

~ 20 communes retenues pour bénéficier ~  
d'inventaires naturalistes complémentaires  
de l'élaboration d'un plan d'actions  
biodiversité

NOTA : certaines communes, n'ayant pas candidaté pour cet AMI, avaient informé qu'elles le seraient pour un prochain ABI.

Après analyse des candidatures en équipe projet ABI, un Copil, réuni en septembre 2021, a retenu les 20 communes suivantes : Créhen, Dinan, Évran, Landébia, Le Hinglé, Plélan-le-Petit, Pleslin-Trigavou, Plorec-sur-Arguenon, Plouër-sur-Rance, Plumaudan, Plumaugat, Quévert, Saint-André-des-Eaux, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Hélen, Saint-Juvat, Saint-Méloir-des-Bois, Saint-Samson-sur-Rance, Trélivan, Yvignac-la-Tour. **Carte des communes en annexe n°1.**

Avec leur équipe communale référente (désignée dans leur dossier de candidature), elles ont été accompagnées par Dinan Agglomération et COEUR Emeraude pour co-construire leur plan d'actions biodiversité communales.

Au printemps 2023, l'équipe projet restreinte ABI a rencontré chacune des 20 communes. L'objectif était de faire le point et valider ensemble les projets de fiches actions communales en fonction de leurs projets et des enjeux biodiversité recensés (connaissances naturalistes initiales + inventaires complémentaires).

En début d'été 2023, le projet de plans d'actions communales biodiversité a été transmis à chacune des 20 communes. Ces dernières ont toutes validé leur plan d'actions à l'appui d'une délibération municipale au cours du second semestre 2023.

### **Ne pouvant retenir que 20 communes et afin de garder la dynamique et la motivation des 24 communes candidates à l'AMI biodiversité, des actions ont été menées sur l'ensemble de ces communes :**

- ◆ Animation de 8 ateliers thématiques participatifs (2 choix de dates et de lieux étaient proposés dans l'objectif d'atteindre un maximum de référents), de novembre 2021 à février 2023, et suivis avec assiduité par les référents ABI des 24 communes
- ◆ Actions pédagogiques et de formation
- ◆ Accès prioritaire aux outils pédagogiques et expositions
- ◆ Animations scolaires (3 demi-journées pour 1 classe/école) dans chaque école primaire et maternelle des 24 communes (soit 40 écoles au total)

**Apprentissage** => s'adapter au projet au fil des actions ainsi qu'au mode de diffusion et d'échanges avec les membres « initiaux » des Cotech et Copil, en gardant toujours pour objectif l'appropriation du programme d'actions par les acteurs de terrain et les communes.

Un réel travail de groupe s'est créé au sein de l'équipe projet.

La phase d'échange bilatérale, entre l'équipe communale référente et l'équipe projet restreinte, pour identifier les actions à inscrire aux plans d'actions communaux a été chronophage (20 demi-journées de réunion), mais essentiel pour répondre aux problématiques spécifiques de chaque territoire et co-construire des plans d'actions adaptés spécifiquement à chaque commune selon les souhaits de ces dernières. Ces plans d'actions étant issus de la volonté directe des communes, nous espérons ainsi favoriser la mise en œuvre des actions.

**Difficulté** => mener de front des réunions très fréquentes et des gouvernances tels qu'un Cotech et un copil. Les structures naturalistes sont très sollicitées par ailleurs et faute de temps ne peuvent pas assister régulièrement à des Cotech et Copil

### II.1.3 Mise en œuvre des actions visant l'acquisition de connaissances

#### \*Connaissances existantes avant l'ABI

Sur l'ensemble des 64 communes, a été réalisé un diagnostic de l'état des lieux des connaissances naturalistes existantes et des habitats.

Afin d'organiser la synthèse des données naturalistes des 64 communes de DA, des groupes de travail avec les structures naturalistes détentrices des données ont eu lieu. Suite à de nombreux échanges, des conventions de mise à disposition et d'utilisation des données ont été signées entre DA et chaque association.

Les structures naturalistes (le Groupe Mammalogique Breton, le Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoriciens, VivArmor Nature, Bretagne Vivante, le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor et le Conservatoire Botanique National de Brest) ont été missionnées pour l'analyse de leurs données avec la réalisation d'un rapport et la transmission de leurs données.



L'association COEUR Emeraude, notre partenaire technique, a réalisé une synthèse des connaissances disponibles sur les 64 communes de l'agglomération, avec une analyse de l'occupation du sol et des continuités écologiques, ainsi qu'une synthèse de l'ensemble des connaissances naturalistes sur le territoire.

L'ensemble de ces rapports sont accessibles sur le site internet de DA depuis leur validation en 2021.



### \*Connaissances complémentaires

Un marché public avec 5 lots (oiseaux, mammifères, amphibiens, 2 lots chiroptères) pour les inventaires complémentaires a été lancé au printemps 2021 avec une réponse pour juin 2021. Les marchés ont été attribués comme suit à l'automne 2021 :

- Oiseaux (GERECO et LIGERIA)
- Chauves-souris (AMIKIRO)
- Invertébrés (ROSALIA, Cédric ALONSO)
- Rainette et données opportunistes amphibiens (VIVARMOR NATURE)

En complément de ces inventaires, COEUR Emeraude a réalisé les inventaires suivants :

- Inventaires floristiques et habitats remarquables
- Diagnostic fonctionnel de mares

Le lot Mammifères a été infructueux (une seule réponse au-delà des prévisions budgétaires).

Suite à un changement au sein de l'association Amikiro, celle-ci ne pouvait plus honorer sa prestation. Une consultation a de nouveau été lancée en mars 2022. Les inventaires chauves-souris seront réalisés par Nozigell.

Les 20 communes retenues lors de l'AMI Biodiversité ont bénéficié de ces inventaires complémentaires sur les oiseaux, les chauves-souris, les invertébrés, la rainette verte, la flore et d'un diagnostic fonctionnel de mares.

Les prospections ont commencé en mars 2022 et se sont terminées à l'automne 2022. Elles n'ont pas pu être débutées au printemps comme initialement programmé dans le projet validé par l'OFB afin de s'adapter aux choix des 20 communes retenues en octobre 2021.

Deux réunions de restitution des études menées ont été organisées. Bien que les inventaires concernaient les 20 communes sélectionnées, il a été décidé de convier les 24 communes afin de porter à connaissance à l'ensemble des référents les résultats de ces études. Les partenaires institutionnels étaient aussi conviés, mais n'ont pas pu être présents.

Le 25 octobre 2022 (38 référents présents), le bureau d'étude et les associations en charge des lots sur la rainette verte, le diagnostic fonctionnel des mares et les chauves-souris ont présenté leurs méthodes de prospection, résultats et préconisations d'actions.

Le 4 janvier 2023 (41 référents présents), les présentations concernaient les lots sur les oiseaux, la flore et les invertébrés.

Synthèse à retenir de ces inventaires complémentaires de terrain réalisés sur les 20 communes :

- Rainette et données opportunistes amphibiens** - VIVARMOR NATURE ~ 2 nuits de prospection par commune  
⇒ 167 points d'eau prospectés et 40 sites occupés
- Diagnostic fonctionnel de mares** - COEUR EMERAUDE ~ 2 jours de prospection par commune  
⇒ 1095 points d'eau prospectés, diagnostic fonctionnel pour 1/2
- Chauves-souris** -NOZIGELL ~ 2 jours de prospection par commune  
⇒ 168 bâtiments prospectés et 16 espèces captées en écoute
- Oiseaux** - GERECO et LIGERIA ~ 2,5 jours de prospection par commune  
⇒ 126 espèces recensées
- Flore** - COEUR EMERAUDE ~ 2 jours de prospection par commune  
⇒ 11 à 12 inventaires / commune
- Invertébrés** -ROSALIA, Cédric ALONSO ~ 3 jours de prospection par commune  
⇒ 454 espèces recensées et analysées

Les bureaux d'étude Nozigell et Rosalia ont créé des sites en ligne permettant aux communes d'accéder directement à leur rapport communal et à des fiches actions :

- <https://www.obscliv.org/nozbat/> [http://rosalia-expertise.com/abi\\_da/](http://rosalia-expertise.com/abi_da/)

L'ensemble des rapports seront téléchargeables sur le nouveau site internet de Dinan Agglomération à compter de 2025.



167 pièces d'eau échantillonnées  
40 points d'écoute avec présence de rainette

5086 observations  
454 espèces d'invertébrés

1095 points d'eau recensés  
546 mares diagnostiquées



14011 observations  
126 espèces d'oiseaux

357 observations acoustiques  
168 bâtiments diagnostiqués

289 inventaires floristiques  
5548 observations  
587 espèces de plantes

**Apprentissage** => travail collaboratif avec les structures naturalistes pour le diagnostic de l'état des lieux des connaissances ainsi que la préparation du marché public des inventaires complémentaires

**Difficulté** => vu le montant total des inventaires complémentaires sur les 20 communes, ces derniers étaient soumis aux règles des marchés publics et ne pouvaient pas être réalisés directement avec les structures naturalistes du territoire. Un marché alloti a donc été réalisé et le cahier des charges construit en fonction de l'enveloppe financière dédiée. D'ailleurs, le lot Mammifères a été infructueux.

### II.1.4 Actions de mobilisation et sensibilisation

#### Actions auprès des 24 communes accompagnées par l'ABI

Dans l'objectif de mobiliser et sensibiliser les référents ABI des 24 communes, des actions dédiées ont été réalisées : des ateliers thématiques, des animations dans leurs écoles et un financement pour une action communale biodiversité.

#### \* Les ateliers biodiversité thématiques

Ces ateliers, sous un format de 2 heures maximum, avaient pour objectifs de :

- Former les référents ABI aux enjeux et solutions pour la biodiversité,
- Exposer des retours d'expériences sur des actions déjà menées,
- Commencer à réfléchir au plan d'actions communales biodiversité.

Leur fonctionnement portait sur trois temps :

- Apport de connaissances sur la thématique,
- Retour d'expériences,
- Travaux pratiques pendant ou après l'atelier.

Les ateliers étaient rythmés à une thématique mensuelle programmés sur deux dates dans deux lieux différents pour permettre à un plus grand nombre de participants d'y venir, ce qui a été très apprécié

Les 24 communes ont quasiment tout le temps été représentée lors des 8 ateliers suivants :

- ♦ Atelier 1, octobre 2021 - **La biodiversité c'est quoi ? Enjeux, menaces et solutions**, 2 ateliers 50 pers au total
- ♦ Atelier 2, décembre 2021 - **Mares, lavoirs et biodiversité**, 2 ateliers 52 pers au total
- ♦ Atelier 3, janvier 2022 - **Pollution lumineuse & accueil de la biodiversité dans les bâtiments**, 2 ateliers 48 pers au total
- ♦ Atelier 4, février 2022 - **La gestion différenciée, bords de routes, espaces verts et vergers**, 2 ateliers 49 pers au total
- ♦ Atelier 5, mars 2022 - **Biodiversité remarquable : prairies, landes et littoral**, 2 ateliers 37 pers au total
- ♦ Atelier 6, avril 2022 - **Forêt, Bocage, Agriculture et biodiversité**, 2 ateliers 47 pers au total
- ♦ Atelier 7, juin 2022 - **Axes et plan d'actions et 1<sup>er</sup> bilan**, 1 atelier 33 personnes
- ♦ Atelier 8, février 2023 – **Construire les plans d'actions communales**, 1 atelier 37 personnes

Illustrations de ces ateliers biodiversité avec les communes :



#### \* Une expérimentation avec l'ambition d'une déclinaison départementale

Suite au 3<sup>ème</sup> atelier sur la pollution lumineuse, une collaboration expérimentale s'est engagée avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22). L'objectif était de mettre en valeur les actions déjà mises en place par les 24 communes et d'**aboutir à la rédaction d'une charte de bonnes pratiques sur l'éclairage public et la biodiversité**.

Un groupe de travail a été constitué, composé de la cheffe de projet ABI, d'un technicien énergie de DA, de Vice-présidents de DA (en charge de la Transition Ecologique, du Développement économique, du SCoT Air Energie Climat), du président du SDE22, de techniciens et ingénieurs du SDE22. Le partenaire technique, COEUR Émeraude, est aussi associé à cette démarche.

La Charte, **annexe n°2**, a été signée le 4 octobre 2023 lors d'une conférence sur la pollution lumineuse animée par Nicolas Houel, fondateur de l'observatoire de la nuit.

## Un éclairage public plus vertueux dans l'agglomération

« Éclairer moins », c'est le nouveau credo du Syndicat départemental d'énergie des Côtes-d'Armor. Les élus de Dinan agglomération ont le même souci environnemental, pour le respect de la vie nocturne.

Vingt-quatre communes du territoire de Dinan agglomération, déjà engagées en matière de biodiversité, vont désormais réfléchir à l'impact de leur éclairage public.

D'autres pourraient bien les rejoindre. Une charte de principe en ce sens a été signée, mercredi soir, entre David Boixière, maire de Pleudihen-sur-Rance, en charge du dossier environnement à Dinan agglomération, et Dominique Ramard, le président du Syndicat départemental d'énergie 22 (SDE22).

### « N'éclairer que là où c'est nécessaire »

Cette charte devra être entérinée par les 24 conseils municipaux concernés. De quoi lancer de nouvelles discussions pour un éclairage public encore plus vertueux, « en s'engageant à réfléchir, avant tout projet, à la nécessité d'éclairer et à adopter la gestion différenciée des éclairages



David Boixière, en charge du dossier environnement à Dinan agglomération, et Dominique Ramard, le président du SDE22.

PHOTO : OUEST-FRANCE

selon les besoins », souligne David Boixière.

En deux mots, « n'éclairer que là où c'est nécessaire » pour mieux respecter l'environnement et, de plus, maîtriser le budget éclairage public. « Le département compte 127 000 points lumineux et il s'en installe plus de 1 000 supplémentaires cha-

que année », a précisé Dominique Ramard. Rien que leur entretien, c'est 2,5 millions d'euros par an. »

La volonté des élus se trouve désormais renforcée par la prise de conscience environnementale des citoyens. Et Daniel Fouéré, maire de Plorec-sur-Arguenon, de donner en exemple un des lotissements de sa

commune, où l'éclairage public n'a pas été installé.

À noter que la 15<sup>e</sup> édition du Jour de la Nuit, samedi 14, sera l'occasion d'évoquer le sujet. Le club d'astronomie de Dinan sollicite les communes du territoire à participer à l'événement en proposant « l'extinction de l'éclairage public sur ce week-end ». « Quévert en sera », a déclaré le maire, Philippe Landuré, qui a proposé que les horaires de la compétition de BMX, prévue en nocturne ce jour-là, soient déplacés.

Ouest-France  
6 octobre 2023

### \* Les animations pédagogiques dans les écoles des 24 communes

Entre avril 2022 et janvier 2023, 29 classes, soit 1 164 élèves, ont bénéficié chacune de 3 demi-journées d'animations biodiversité réalisées par les animateurs des Maisons de la Rance et des Faluns.



### \* Les actions exemplaires menées sur les 24 communes accompagnées par l'ABI

Dans le cadre de l'animation territoriale, plusieurs actions ont été financées par l'ABI afin d'encourager les communes à leur mise en place.

#### Opération nichoirs, en janvier 2022 :

Deux nichoirs, un pour les mésanges et un pour les chauves-souris, ont été offerts à chacune des 24 communes pour clôturer l'atelier sur l'accueil de biodiversité dans les bâtiments. Les nichoirs ont été fabriqués localement par l'Esatco de Quévert.



### Opération jachère fleurie, en février 2022 :



En clôture de l'atelier sur la gestion différenciée, un sachet d'1 kg de graines de jachère fleurie a été offert à chacune des 24 communes.

Les semences ont été commandées auprès d'Echo Vert, après vérification de leur contenu et origine. Elles ne sont pas labellisées végétal local, mais s'en rapprochent. Des devis avaient été demandés auprès de fournisseurs du label végétal local, les montants étaient trop élevés.

### Opération action exemplaire, été / automne 2023 :

Au printemps 2023, il avait été proposé aux 24 communes de choisir et mettre en place une action communale biodiversité avec la participation financière de l'ABI à hauteur de 500 € ttc maximum par commune.

L'ensemble des 24 communes a participé. Plusieurs types d'actions ont pu être accomplies :

- haie sèche : financement de poteaux, ganivelles,
- vergers biodiversité : financement d'arbres fruitiers et terreaux,
- prairie fleurie : financement des semences,
- réhabilitation d'une mare communale : financement des travaux
- nichoirs : financement de planches, de nichoirs à hirondelles,
- sentier pédagogique : financement de planches et poteaux, de l'impression des panneaux,
- animation pédagogique : financement de livres sur la biodiversité, d'une animation sur la fabrication de nichoirs auprès d'habitants, d'une formation participative sur la construction de muret en pierres sèches favorables à l'accueil de la biodiversité , .





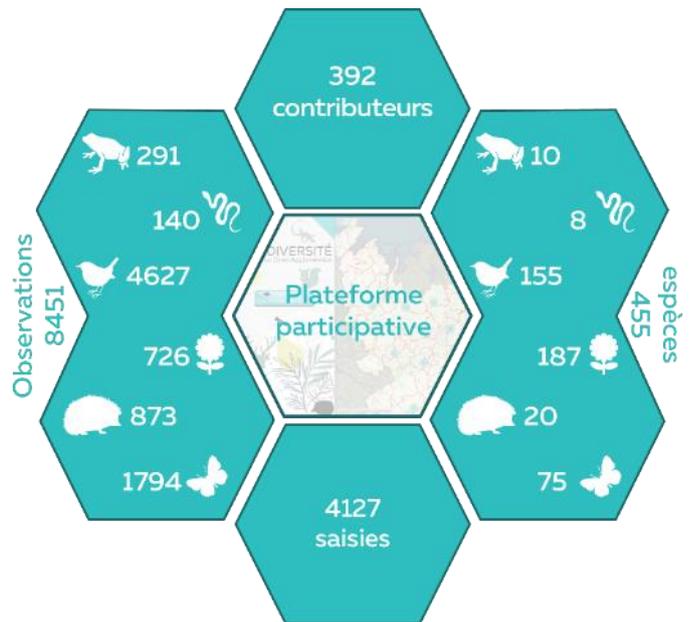
### Actions sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération

Tout au long de ces trois années, des actions transversales sont menées sur l'ensemble des 64 communes à savoir :

- la création d'un webSig biodiversité, plateforme participative de saisies de données des observations faune/flore sur le territoire, [biodiversite.dinan-agglomeration.fr](https://biodiversite.dinan-agglomeration.fr)
- la publication trimestrielle de fiches thématiques pédagogiques avec des cartes postales, avis de recherche, mensuelles zoomant sur une espèce type du milieu,
- la mise en ligne d'une page dédiée sur le site internet de Dinan Agglomération, <https://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Protection-des-ressources-et-biodiversite/Biodiversite>
- la constitution de mallettes pédagogiques thématiques et mises à disposition des écoles maternelles, primaires et des bibliothèques,
- des animations grand public.

### \*La Plateforme participative

Le webSig biodiversité créé en 2020, plateforme participative de saisie de données, continue d'être alimenté et le nombre de données augmente au fil des mois : <https://sig.dinan-agglomeration.fr/cartes/atlasdelabiodiversite/#>



### \* Conseil de Développement du territoire de Dinan Agglomération

Un groupe de travail biodiversité avait été constitué avec le conseil de développement de DA pour leur présenter l'ABI et l'AMI aux 64 communes. Suite à un renouvellement du conseil de développement, il n'y a plus eu de travail en commun entre juin 2022 et octobre 2023.

En fin d'année 2023, suite à un changement des membres du conseil, un groupe-projet « Mosaïque de Biodiversité » s'est formé et souhaite travailler en collaboration sur la thématique. Leurs intentions sont, pour 2024 et 2025, de :

- créer, par une mosaïque de jardins et de balcons, une petite réserve de biodiversité.
- proposer des conduites de gestion favorables à la biodiversité sur les espaces verts communaux et envisager des ressources.

### \*Sensibilisation auprès des écoles

En septembre 2021, la cheffe de projet ABI a assisté aux 4 réunions de directeurs d'écoles maternelles/primaires, publiques et privées. L'objectif était d'exposer les outils pédagogiques réalisés (fiches pédagogiques et cartes postales, le websig) dans le cadre de l'ABI, et de leur annoncer la création à venir de mallettes pédagogiques et d'animations scolaires dont ils pourront bénéficier d'ici le 30 juin 2023. En amont de ces réunions, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les inspecteurs de l'Académie de Rennes du territoire de DA. Les responsables pédagogiques et enseignants ont été très réceptifs et motivés pour effectuer un travail en commun sur la biodiversité.

Les mallettes pédagogiques ont été constituées en début d'année 2022. Elles sont sur 5 thématiques : la biodiversité, les oiseaux, les mammifères, les insectes et autres invertébrés, les mares et amphibiens. Elles sont composées de livres, jeux, livrets et matériels pédagogiques (mémo, jeux de 7 familles, loupes, boîtes à insectes, filets, jumelles, etc...).

Elles existent en 4 exemplaires afin d'en faire bénéficier un maximum d'écoles.

Dans un premier temps, elles ont circulé dans les écoles maternelles et primaires des 24 communes que nous accompagnons. Pour rappel, elles.

Elles sont également utilisées par des associations et communes lors d'événements locaux en lien avec la biodiversité.

Une exposition sur les oiseaux de jardins de Bretagne Vivante est aussi mise en prêt.

Depuis septembre 2023, l'ensemble des établissements scolaires (maternelles, primaires et collèges) du territoire de Dinan Agglomération ont accès à ces outils pédagogiques.



### \*Animations Grand Public et Scolaires

Plusieurs animations à destination du grand public et des scolaires ont été réalisées de 2021 à 2023 sur des événements propres au territoire, mais aussi lors d'événements nationaux comme la Fête de la Nature en mai, les Nuits de la Chauve-souris en période estivale, et lors de comptages des oiseaux de jardin en janvier et des nids d'hirondelles en juin.

#### Curieux de Nature du 18 mai au 8 juin 2022



Dinan Agglomération a organisé un événement « Curieux de Nature » au cours duquel plusieurs animations grand public ont été proposées : randonnée croquis, découvertes des chauves-souris, balades biodiversité, les hirondelles et martinets, le littoral, spectacle sur la pollution lumineuse.

Elles ont été réalisées par différentes structures : la société Ecoscenique, des associations (COEUR Emeraude, le GEOCA, Bretagne Vivante, Escale Bretagne), un naturaliste indépendant (Gaël Lechapt) et des techniciens milieux aquatiques et bocage de DA.



#### Animations European J80 du 4 au 8 juillet 2022 à Saint-Cast le Guildo



Dinan Agglomération, en tant que partenaire institutionnel, a participé à l'événement sportif European J80 (compétition de voile européenne). Tenant un stand au sein du village de course, pour coller à l'aspect maritime et littoral de l'événement, DA a souhaité axer une partie de ses actions de communication autour de la biodiversité maritime et littorale.

Des animations scolaires et grand public ont donc été conduites par des techniciens de DA et l'association Escale Bretagne.

DA a pris en charge ces animations et le transport scolaire de 4 écoles. 125 élèves ont pu en bénéficier.

**Apprentissage** => succès des actions auprès des référents communaux et des scolaires

=> collaboration grandissante avec les établissements scolaires avec le prêt des outils pédagogiques

=> adaptation des créneaux d'animations auprès du grand public

**Difficulté** => mobilisation des personnes lors d'animations grand public, malgré différents créneaux proposés (semaine / week-end, journée / soirée)

## II.1.5 Communication

Préciser les actions de communication mises en œuvre (public ciblé, partage des liens url vers les pages internet existantes...).

La page internet dédiée à la biodiversité continue d'être alimentée :

<https://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Protection-des-ressources-et-biodiversite/Biodiversite>

De nombreux supports y sont téléchargeables.

Durant l'ABI 2020-2023, **11 fiches pédagogiques thématiques sur les milieux naturels de Dinan Agglomération et 33 avis de recherche** ont été créés :

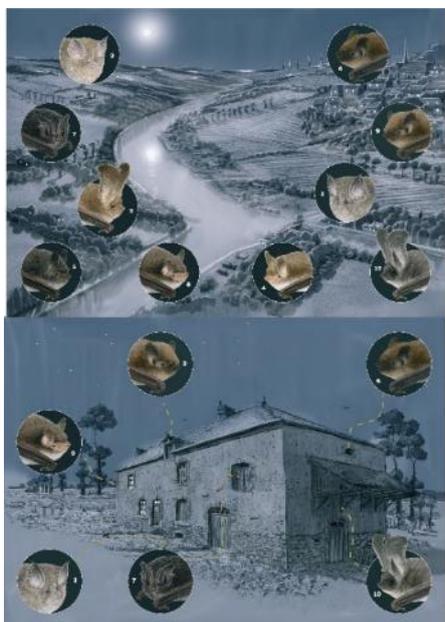
- ♦ en 2021 => Amphibiens - Faune du bâti - Bocage - Parcs et jardins
- ♦ en 2022 => Forêts - Zones humides - Prairies - Lisières
- ♦ en 2023 => Landes - Falaises et carrières - Bords de mer

Ces documents diffusés sur les réseaux, la page internet et mis à disposition dans les antennes de DA et les mairies. Au recto des cartes postales se trouve un QRcode renvoyant sur la plateforme participative de saisie de données.



Des **plaquettes sur les chauves-souris du territoire de Dinan Agglomération** ont été réalisées en 2023. Les dessins ont été confiés à l'illustrateur Yann Le Bris et le contenu scientifique à Matthieu Ménage de l'association Cawa.

L'objectif est de sensibiliser les habitants du territoire aux dix principales espèces de chauves-souris qu'ils peuvent apercevoir et de les informer sur les aménagements pouvant être effectués sur les habitations pour les accueillir.



### LES 10 ESPÈCES DE CHAUVES-SOURIS LES PLUS RÉPANDUES DU TERRITOIRE

<b>1. PETIT RHINGOLPHE</b> 19-25cm   17-45cm   1-5 juv.	<b>2. SÉROVIE COMMUNE</b> 22-29cm   19-30cm   1-3 juv.
<b>3. GRAND RHINGOLPHE</b> 35-40cm   27-35cm   5-10 juv.	<b>4. MÉSOPHISTE D'EUROPE</b> 40-50cm   40-50cm   2-3 juv.
<b>5. CABEILLARD ROUGE</b> 42-48cm   27-35cm   1-2 juv.	<b>6. MÉSOPHISTE D'EUROPE</b> 40-50cm   40-50cm   2-3 juv.
<b>7. SERRIN DE HAUTEUR</b> 42-50cm   41-50cm   1-2 juv.	<b>8. CABEILLARD NOIR</b> 50-55cm   41-50cm   1-2 juv.
<b>9. PELERIN AIGRIS</b> 50-55cm   41-50cm   1-2 juv.	<b>10. CABEILLARD NOIR</b> 50-55cm   41-50cm   1-2 juv.

### Des gestes simples pour les préserver et les accueillir chez soi.

**Si vous avez un jardin :**

- Éviter les pesticides et produits phytosanitaires.
- Planter des fleurs et plantes mellifères.
- Éviter les clôtures et haies trop denses.
- Éviter les toitures trop lisses.
- Éviter les toitures trop denses.

**Si vous avez une maison :**

- Éviter les toitures trop lisses.
- Éviter les toitures trop denses.
- Éviter les toitures trop denses.
- Éviter les toitures trop denses.

**Si vous avez un bâtiment agricole :**

- Éviter les toitures trop lisses.
- Éviter les toitures trop denses.
- Éviter les toitures trop denses.
- Éviter les toitures trop denses.

Des points presse ont aussi été réalisés régulièrement pour rendre compte aux habitants de l'état d'avancement du projet et les sensibiliser à l'importance d'agir pour la biodiversité, cf *annexe n°3*.

## Presse



## Site



## Réseaux



## Bulletins communaux & intercommunaux

En 2019, Dinan Agglomération a accueilli le Festival Natur'Armor, la plus grande manifestation dédiée à la nature en Bretagne, organisé par l'association VivArmor Nature. L'objectif politique était de promouvoir le projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale. Il se déroulait sur trois jours, la journée du vendredi est essentiellement consacrée aux scolaires et le week-end au grand public. La cheffe de projet ABI a organisé l'accueil de classes du territoire et le financement du transport scolaire pour la journée du vendredi.

Depuis, annuellement, la cheffe de projet ABI y tient un stand sur la promotion des actions de l'ABI de Dinan Agglomération.

En mai 2023, elle a aussi participé pour témoigner de l'expérience de l'ABI de DA lors d'un atelier « Mobiliser les élus autour de l'ABI » durant un des ateliers projets #biodiversitéBZH.

## II.1.6 Tableau récapitulatif des actions réalisées et résultats

Actions réalisées	Date de début de l'action	Date de fin de l'action	Résultats des actions réalisées (Productions, bénéficiaires, diffusion des résultats...)	Apprentissages, défis ou difficultés rencontrés par l'équipe projet et principales mesures prises	Evaluation de l'atteinte des objectifs fixés (entièrement atteint, partiellement atteint, non atteint)	Ce qui est projeté dans la continuité de l'action
<b>Etape n°1 : Lancement et Pilotage / Coordination ABI</b>	07/2020	12/2023 et au-delà	Plusieurs supports de présentation	Très bonne collaboration au sein de l'équipe projet entre DA et CE	Entièrement atteint	Création d'un réseau de communes engagées
<b>Etape n°2 : Communication, sensibilisation, éducation et mobilisation citoyenne</b>	07/2020	12/2023 et au-delà	Diffusion sur les réseaux et site internet Distribution en format papier de certains supports Websig Biodiversité	Pas toujours évident de mobiliser le grand public	Partiellement atteint	Continuer les actions de communication
<b>Etape n°3 : Exploitation des données existantes sur l'ensemble des 64 communes de Dinan Agglomération</b>	01/09/20	30/04/21	Rapports de synthèse en accès grand public sur le site internet de DA	Travail préparatoire avec les associations naturalistes important et fructueux	Entièrement atteint	Exploitation des données de Beaussais-sur-Mer, nvle commune de DA depuis 2023
<b>Etape n°4 : Stratégie de sectorisation du territoire en fonction d'enjeux prioritaires espèces et milieu</b>	01/06/21	30/09/21	Formulaire de candidature et présentations auprès des communes	AMI lancé auprès des 64 communes, définition de critères de sélection	Entièrement atteint	RAS
<b>Etape n°5 : Inventaires complémentaires (experts et sciences participatives) sur les communes retenues</b>	01/03/22	31/01/23	Rapports des inventaires sur les 20 communes Présentation aux 24 communes	Impliquer les référents communaux Intéresser les communes aux résultats et actions à mettre en œuvre	Partiellement atteint, manque inventaires mammifères	Inciter les communes à enrichir des inventaires via des prestations et/ou des actions participatives
<b>Etape n°6 : Gestion, synthèse des données, Identification des enjeux du territoire et Définition du Plan d'actions Biodiversité</b>	01/01/22	30/06/23	Définition du plan d'actions communales avec les 20 communes, entretien d'une ½ journée/commune 20 plans d'actions communales	Temps de coordination non négligeable pour accompagner les communes dans l'appropriation de leur plan d'actions	Entièrement atteint	Accompagner les communes dans les recherches de financement des actions et REX
<b>Etape n°7 : Restitution du 1<sup>er</sup> programme de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale et préparation du 2<sup>ème</sup> programme</b>	01/03/23	31/12/23	Validation des 20 plans d'actions communaux en conseil municipal	Complexité du dossier de subventions du 2 <sup>ème</sup> volet ABI 2024-2026 avec 4 cofinancements	Entièrement atteint	Mise en œuvre de l'ABI 2024-2026

## II.2 Perspectives post-ABI

Préciser la mise en perspective au-delà du projet (mise en œuvre du plan d'action de l'ABC, inscription dans la dynamique TEN...).

Plusieurs de ces communes sont, à ce jour, reconnues dans le programme Territoire Engagé pour la Nature (TEN) : Saint Samson-sur-Rance pour 2021-2024, Evran pour 2022-2025, Plouer-sur-Rance et Quévert pour 2023-2026.

Dinan Agglomération pourrait déposer sa 1ère candidature d'ici 2026.

Un questionnaire sur l'évaluation de l'ABI 2020-2023 a été diffusé aux référents des 24 communes. Parmi les questions posées, il leur a été demandé s'ils souhaitaient que soit mis en place et animer un réseau des communes engagées => la réponse est un grand OUI. Ce réseau sera une action à mettre en place courant 2024.

Les résultats de ce questionnaire sont dans l'**annexe n°4**.

Dinan Agglomération a été lauréate pour mener un ABI 2<sup>ème</sup> volet 2024-2026 afin d'accompagner dix nouvelles communes et, surtout, afin d'intégrer son propre patrimoine foncier (naturel et bâti). Ce 2<sup>ème</sup> programme de l'ABI permettra de :

- Couvrir quasiment la moitié du territoire en Atlas de la Biodiversité en se répartissant du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest sur différents milieux naturels de manière à impulser la dynamique engagée sur l'ensemble des 65 communes,
- Réaliser le plan d'actions biodiversité de DA sur son patrimoine foncier, naturel et bâti,
- Approfondir les continuités écologiques du territoire en lien avec le futur Pnr et les autres territoires voisins afin de répondre au mieux aux objectifs du SRADDET.

A Dinan Agglomération, un projet biodiversité va être lancée au sein des services avec les outils d'innovation collective. L'objectif de cette démarche est d'intégrer les notions de biodiversité au sein des différentes compétences de la collectivité et des services.

La plateforme participative a évolué en fin d'année 2023 vers une plateforme mutualisée à l'échelle du territoire du Parc naturel régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude. Cette nouvelle plateforme est gérée et pilotée par COEUR Emeraude.

<https://pnr-rance-emeraude.fr/atlasdelabiodiversite/>

## II.3 Autoévaluation

Catégorie d'actions	Autoévaluation	Précisions	Améliorations possibles
Gouvernance	Satisfaisant	* équipe projet efficace et réactive * copil non réuni depuis fin 2021, les ateliers/réunions avec les communes ont remplacé le copil	Continuer à diffuser aux membres du copil initial l'avancement et les résultats de l'ABI
Implication des communes	Très bonne	* Participation assidue des référents communaux aux différents ateliers	* Créer un réseau des communes engagées * Accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur plan d'actions communales
Acquisition de connaissances	Bonne	* Réalisation des inventaires complémentaires sur les 20 communes avec rapports présentant les résultats d'étude et des propositions d'actions * Plateforme participative créée depuis fin 2020 avec une croissance continue des données saisies	* Maintenir la promotion de la plateforme participative, mutualisée à l'échelle du futur Pnr Vallée de la Rance Côte d'Emeraude depuis fin 2023 * Impulser la réalisation d'inventaires naturalistes
Sensibilisation	Bonne	* Animations scolaires dans les écoles maternelles et primaires * Réalisation de mallettes pédagogiques, 5 thématiques en 4 exemplaires, circulant dans les écoles * Animations gratuites pour le grand public	* Continuer l'offre d'animations à destination de différents publics * Améliorer le contenu et maintenir la promotion des mallettes pédagogiques biodiversité

Mobilisation	Moyen	* public pas toujours au rendez-vous	Mieux cibler les créneaux horaires des animations en fonction du type de public
Communication	Bonne	* fiches pédagogiques et cartes espèce cible * site internet, Facebook * presse	Renforcer la communication sur la page internet et l'interface des actualités

#### Bilan :

EFFICACITE – au regard des résultats proposés pour le financement			
X	Très satisfaisante	Les résultats visés par le financement ont été entièrement atteints.	
	Satisfaisante	Les résultats visés par le financement ont été globalement atteints.	
	Insuffisante	Les résultats visés par le financement n'ont été que partiellement atteints	
EFFICIENCE – au regard de l'emploi des fonds			
X	Très satisfaisante	Les fonds ont été utilisés comme prévu.	
	Satisfaisante	L'emploi des fonds s'est légèrement écarté des prévisions (moins de 20 % du montant du financement).	
		Sous-dépense	Dépense excédentaire
	Insuffisante	L'emploi des fonds s'est fortement écarté des prévisions (plus de 20 % du montant du financement).	
		Sous-dépense	Dépense excédentaire
PERTINENCE – au regard de la valeur ajoutée			
X	Très satisfaisante	La plupart des activités ont apporté une valeur ajoutée importante au projet.	
	Satisfaisante	Les activités ont complété d'autres efforts et apporté une certaine valeur ajoutée.	
	Insuffisante	Les résultats attendus auraient pu être, ou ont été, atteints par des moyens autres que ceux initialement prévus.	
JUSTIFICATIONS			
<p><b>Efficacité</b> : ce 1<sup>er</sup> ABI a permis d'impulser une réelle dynamique auprès des communes accompagnées et des établissements scolaires, permettant aussi de lancer un 2<sup>ème</sup> ABI en incluant cette fois-ci en plus de 10 nouvelles communes le patrimoine foncier de Dinan Agglomération.</p> <p><b>Efficience</b> : près de 90% du budget prévisionnel a été utilisé sur un montant global initial de 400 000 €. Les dépenses ont été optimisées, l'écart s'explique par le projet de renfort via l'embauche d'un apprenti qui n'a pas abouti, cf <i>annexe n°5</i>.</p> <p><b>Pertinence</b> : tout au long du programme d'actions, le travail a été réalisé en collaboration étroite et en transversalité avec l'ensemble des acteurs (dont les référents communaux ABI, structures naturalistes, institutions, services de DA, établissements scolaires). Le partenariat avec COEUR Emeraude a apporté une véritable plus-value technique pour mener cet ABI.</p>			

### III. Livrables produits

Livrable	Nature du livrable (plaquette, tableau, rapport...)	Accès à la ressource (lien, nom du fichier transmis...)	Modalités de diffusion (interne, externe...)	Public(s) cible(s) (services de la collectivité, élus, OFB, grand public, scolaires...)
<i>Fiches pédagogiques II thématiques</i>	Feuille A4 - R/V	<a href="https://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Protection-des-ressources-et-biodiversite/Biodiversite">https://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Protection-des-ressources-et-biodiversite/Biodiversite</a>	Site internet	Tout public
Cartes espèces 33 espèces animales et végétales	Cartes postales		Mallettes pédagogiques	
Les chauves-souris du territoire	Plaquette, format A3 R/V plié		Animations / stand	
Synthèse mammalogique : données historiques de mammifères hors chiroptères, février 2021 GMB	Rapport	Accueil des communes et antennes de DA		

Diagnostic des données amphibiens et reptiles, mars 2021 VivArmor Nature	Rapport	<a href="https://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Protection-des-ressources-et-biodiversite/Biodiversite">https://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Protection-des-ressources-et-biodiversite/Biodiversite</a>	Site internet Plateforme de partage	Tout public
Synthèse chiroptérologique : données historiques des chiroptères, avril 2021 Bretagne Vivante	Rapport			
Synthèse des connaissances disponibles et enjeux avifaunistiques sur le territoire de Dinan Agglomération, 2021 GEOCA	Rapport			
Les invertébrés de Dinan Agglomération : synthèse des connaissances / Evaluation des enjeux de conservation, 2021 GRETIA	Rapport			
Synthèse des connaissances : Occupation du sol et connaissances naturalistes sur le territoire de Dinan Agglomération, 2021 COEUR Emeraude	Rapport			
Atlas de la Biodiversité Intercommunale Une mobilisation citoyenne Websig biodiversité La biodiversité en chiffres clés	Roll-up			Communes, services DA et CE Etablissements scolaires et associations du territoire
Inventaires chiroptérologique par recherche de gîtes sur les 20 communes ABI de Dinan Agglomération, décembre 2022 NOZIGELL	Rapport		Site internet (en 2025) Plateforme de partage	Tout public
Inventaires chiroptérologique par mesure d'activité acoustique sur les 20 communes ABI de Dinan Agglomération, décembre 2022 NOZIGELL	Rapport			
Inventaires et diagnostics floristiques sur les 20 communes ABI de Dinan Agglomération, 2022 COEUR Emeraude	Rapport			
Inventaire et diagnostic des points d'eau sur les 20 communes ABI de Dinan Agglomération, 2022 COEUR Emeraude	Rapport			
Caractérisation du réseau écologique de la Rainette verte sur les 20 communes ABI de Dinan Agglomération, janvier 2023 VivArmor Nature	Rapport			
Réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre de l'ABI. Lot1 : Oiseaux sur 20 communes, janvier 2023 GERECO et Ligéria Nature	Rapport			

Inventaires entomologiques sur les 20 communes ABI de Dinan Agglomération, février 2023 ROSALIA expertise	Rapport			
Mallettes pédagogiques sur 5 thématiques en 4 exemplaires : - Biodiversité - Oiseaux - Mammifères - Insectes et autres invertébrés - Mares et amphibiens	Caisses		A disposition selon disponibilité dans les antennes de Dinan Agglomération	Communes, services DA et CE Etablissements scolaires et associations du territoire
Plan d'actions communal – commune de Créhen, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Dinan, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune d'Evran, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Landébia, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Le Hinglé, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Plélan-le-Petit, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Pleslin-Trigavou, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Plorec-sur-Arguenon, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Plouër-sur-Rance, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Plumaudan, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Plumaugat, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal –	Rapport		Plateforme de	Tout public

commune de Quévert, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude			partage	
Plan d'actions communal – commune de Saint-André-des- Eaux, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Saint-Cast-le-Guildo, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Saint-Hélen, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Saint-Juvat, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Saint-Méloir-des- Bois, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Saint-Samson-sur- Rance, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune de Trélivan, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public
Plan d'actions communal – commune d'Yvignac-la-Tour, 2023 Dinan Agglomération et COEUR Emeraude	Rapport		Plateforme de partage	Tout public

## IV. Annexes

- Annexe1\_ABI\_DA\_2020-23\_carte\_communesABI
- Annexe2\_Charte\_EP\_Biodiv\_signee\_SDE22-DA\_2023oct4
- Annexe3\_ABI\_2020-2023\_revue\_presse
- Annexe4\_ABI\_2020-2023\_Evaluation\_communes\_2024mars25
- Annexe5\_ABI\_DA\_2020-23\_bilan\_financier





## CHARTE

# ECLAIRAGE PUBLIC ET BIODIVERSITE

### Préambule

Afin de sécuriser les déplacements et la mise en valeur des espaces, l'éclairage public s'est très largement généralisé. Son incidence sur les consommations d'énergie et le budget des communes n'est plus à négliger et son coût est en constante augmentation.

Par ailleurs, l'éclairage artificiel, lorsqu'il est mal maîtrisé et dimensionné est responsable de la pollution lumineuse nocturne, qui perturbe les cycles biologiques des organismes vivants (humains, animaux, végétaux) et l'observation du ciel étoilé.

Devant ce constat, il est urgent de revoir la façon d'éclairer pour

**« Éclairer mieux, éclairer juste, éclairer durable ».**

Chaque collectivité, par le choix du type d'éclairage et par la mise en œuvre de mesures de suppression ou de limitation, peut contribuer à une solidarité territoriale, afin de préserver l'environnement pour les générations futures, tout en maîtrisant mieux son budget.

La Charte Éclairage Public et biodiversité est un outil afin d'aider élus et techniciens à mieux adapter l'éclairage public dans son environnement.

La charte a été co-élaborée par Dinan Agglomération, l'association COEUR Emeraude, partenaire technique, les élus des collectivités lauréates de l'appel à projet « Atlas de la biodiversité intercommunale » et le SDE22.

La charte définit des principes assortis d'un ensemble de préconisations, afin de réduire les consommations et les dépenses énergétiques, de protéger l'environnement tout en maintenant la sécurité nocturne.

Cette charte doit accompagner les collectivités dans leurs questionnements :

Pourquoi éclairer ?

Éclairer quoi ?

Éclairer quand ?

Comment éclairer ?

## Qui peut adhérer à la charte ?

L'adhésion à la charte se fait en qualité de communes volontaires.

Toutes les communes et Dinan Agglomération sont invitées à signer la charte, toutefois elles devront s'engager à fournir les données relatives à la biodiversité (patrimoniales, cartographiques, écologiques, environnementales ...) pour permettre d'obtenir une déclinaison locale.

Il est à noter que les 24 communes candidates de l'appel à manifestations d'intérêt émis dans le cadre de l'« Atlas de la biodiversité intercommunale » de Dinan Agglomération disposent de ces données sur la faune et la flore qui permettent d'établir des bilans et des diagnostics utiles pour définir des zonages et des préconisations adaptées à l'environnement nocturne. De plus, une Trame Verte et Bleue a été identifiée à l'échelle de l'intercommunalité et du futur Parc naturel régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude (pilote par l'association COEUR Emeraude), dont le bon fonctionnement peut être altéré par la pollution lumineuse.

Ces 24 communes et Dinan Agglomération peuvent d'ores et déjà envisager l'adhésion à cette charte.

Les partenaires privés ou institutionnels du territoire pourront être également sensibilisés à la charte, afin de contribuer au développement des objectifs, en fonction de leurs priorités d'actions et de leurs moyens.

Le SDE22 souhaite à terme que cette charte puisse être déclinée sur l'ensemble du territoire des Côtes d'Armor.

### Présentation et rôle des signataires

Le rôle des acteurs identifiés lors de l'élaboration de la charte sur le territoire sont

**Dinan Agglomération**, 65 communes, près de 105 000 habitants, située entre Rennes et Saint-Malo, est de par ses compétences, un acteur local majeur dans la mise en place d'actions en faveur des transitions énergétiques, climatiques et écologiques sur le territoire.

Plusieurs enjeux :

- Agir pour la biodiversité
- Lutter contre les espèces invasives et intégrer la biodiversité dans nos politiques publiques.
- Contribuer à la maîtrise de l'énergie
- Permettre à Dinan Agglomération et ses communes de contribuer à l'effort collectif dans la démarche de maîtrise de l'énergie (sobriété/efficacité/énergies renouvelables).
- Planifier et organiser des actions de sensibilisation
- Avec les acteurs du territoire, informer le plus grand nombre sur la préservation et reconquête de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, la production d'Energies Renouvelables et la maîtrise des consommations.
- La protection et la valorisation de la biodiversité du territoire est au cœur de la politique environnementale de Dinan Agglomération. La collectivité a signé une convention en septembre 2020 avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lancer un programme d'actions sur 3 ans autour de la biodiversité, avec l'appui technique de l'association Coeur Emeraude. Fruit de ce partenariat, l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) permet de sensibiliser le plus

grand nombre aux enjeux de sa préservation. 24 communes volontaires sont accompagnées dans cet ABI.

Le SDE22 est gestionnaire de 126 338 points lumineux et de 5 885 commandes d'éclairage public.

Il est compétent pour la réalisation de travaux neufs en éclairage public sur l'ensemble des 348 communes du département des Côtes d'Armor.

Le SDE22 est maître d'ouvrage de ces investissements. Il dispose aussi en interne d'un bureau d'études et d'une cellule maintenance.

## **Les 24 communes de l'appel à manifestations d'intérêt de l'Atlas de la biodiversité intercommunale de Dinan Agglomération**

- Brusvily
- Créhen
- Dinan
- Évran
- Landébia
- Languédias
- Lanvallay
- Le Hinglé
- Plélan-le-Petit
- Pleslin-Trigavou
- Pleudihen-sur-Rance
- Plorec-sur-Arguenon
- Plouër-sur-Rance
- Plumaudan
- Plumaugat
- Quévert
- Saint-André-des-Eaux
- Saint-Cast-le-Guildo
- Saint-Hélen
- Saint-Juvat
- Saint-Mélor-des-Bois
- Saint-Samson-sur-Rance
- Trélivan
- Yvignac-la-Tour

Elles définissent avec le SDE22 les conditions d'éclairage de leur domaine public communal.

Elles supportent les dépenses énergétiques et choisissent d'éclairer totalement ou partiellement les lieux publics.

Elles financent le reste à charge des investissements et des rénovations aidées financièrement par le SDE22.

**Le SDE22** est maître d'ouvrage de l'éclairage public des 348 collectivités du département des Côtes d'Armor et des 8 EPCI qui lui ont confié la compétence et est maître d'œuvre des travaux sur les réseaux d'éclairage public.

A l'échelle de Dinan Agglomération, le SDE22 gère les 23 590 points lumineux des collectivités.

Il définit avec les communes les conditions d'éclairage du domaine public, conseille les collectivités en matière d'investissement, assure la maintenance et réalise les travaux de rénovation.

Le SDE22 cofinance les collectivités jusqu'à 30% des couts et est garant du respect des normes et obligations réglementaires comme l'arrêté de lutte contre sur les nuisances lumineuses de décembre 2018.

# L'échange de données exploitables et mutualisables

Le SDE22 met à disposition ses données concernant l'éclairage public notamment concernant :

- La situation et les caractéristiques des points lumineux
- Les durées de fonctionnement (si mises à jour)
- Les puissances
- Les températures de couleur

Dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunale de Dinan Agglomération, une synthèse des données naturalistes du territoire a été réalisée en 2021.

Les données « publiques » collectées lors de cette synthèse peuvent être mise à disposition de ceux qui en font la demande, dans un format compatible avec le Standard d'échange des données naturalistes régionales.

Le bilan du croisement des différentes données sont reportées dans une **ANNEXE** déclinée par collectivité signataire.

## Les engagements de la charte

Considérant que :

- l'éclairage public a une incidence sur les consommations d'énergie et le budget des collectivités,
- l'éclairage public peut être responsable de pollution lumineuse nocturne et de perturbations des écosystèmes,
- l'éclairage public peut avoir une incidence sur la santé humaine (troubles du sommeil, perturbation du rythme circadien),
- l'éclairage public sécurise les déplacements,
- le ciel nocturne est un bien commun, il convient de préserver la capacité des générations futures à pouvoir l'observer.

La charte a pour but de rechercher à « éclairer juste, propre et durable » en appliquant les principes suivants :

**N'éclairer que quand c'est nécessaire**

**N'éclairer que là où c'est nécessaire**

**Adapter l'éclairage aux besoins et à la biodiversité**

La signature de la charte engage les signataires à :

- ✓ **Réfléchir avant tout projet à la nécessité d'éclairer**

Il convient de s'interroger sur la nécessité d'éclairer en amont de tout projet public ou privé.

Le besoin d'éclairer peut être déterminé à partir de données sur la sécurité routière, la sécurité des personnes, les nuisances au voisinage ou encore à l'environnement.

Lorsqu'il est décidé d'éclairer, il convient de préciser les plages horaires (nécessité d'un arrêté communal) et les niveaux d'éclairage au regard des besoins réels.

L'extinction de l'éclairage public en cours de nuit doit être envisagée quand la sécurité n'est pas mise en cause afin de réduire l'impact environnemental, les consommations électriques de la commune et les dépenses publiques associées.

✓ **Adopter une gestion différenciée de l'éclairage public existant par type d'espace**

Eclairer un secteur nécessite de se poser la question de l'usage des lieux et de l'impact écologique.

✓ **Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement**

Pour l'éclairage public, il convient de mettre en place des actions limitant les impacts négatifs à la fois sur l'éclairage du ciel nocturne, la faune et la flore, et la consommation d'énergie.

L'analyse du cycle de vie des ouvrages et leur recyclabilité seront aussi des critères de sélection.

✓ **Maîtriser le budget alloué à l'éclairage public**

Adopter une gestion responsable, plus efficiente dans la gestion des investissements et du coût de fonctionnement de l'éclairage public permet de participer à la maîtrise des budgets des collectivités. Un accompagnement global de maîtrise de l'énergie, accompagné d'un suivi des consommations, sera mis en place.

# Quelles sont les actions concrètes à mettre en œuvre ?

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte précise que les nouvelles installations d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, font désormais preuve d'exemplarité énergétique et environnementale. (Loi n° 2015-992 du 17 août 2015).

Les deux arrêtés du 27 décembre 2018 apportent des avancées notables pour la protection du ciel nocturne et de la biodiversité sur de nombreux points : horaires d'allumage et d'extinction, proportion de lumière, limitation des températures de couleur.

La charte propose de mettre en œuvre les actions suivantes

## ✓ **Connaître son réseau et les équipements existants**

Afin de mieux gérer l'éclairage public, il est recommandé de commencer par son recensement, puis l'évaluation de la qualité des réseaux et équipements existants.

Le SDE22 et l'agglomération de Dinan peuvent accompagner les communes dans l'établissement de ce diagnostic et l'établissement de préconisations.

## ✓ **Adapter le parc d'éclairage existant**

Le croisement des données relatives à la biodiversité (espèces, Trame Verte et Bleue, zonages réglementaires) permet de disposer de cartographies et de zonages exploitables pour mieux adapter le parc d'éclairage public existant à la vie nocturne et à la diminution des nuisances.

Les actions suivantes seront privilégiées en zones sensibles :

- l'évaluation de la pollution lumineuse existante
- la cohérence et l'adéquation de l'éclairage en place dans ces zones
- la possibilité d'extinction partielle ou de suppression totale

## ✓ **Rénover les ouvrages existants**

Dans la limite des possibilités techniques et financières, les projets de rénovation devront prendre en compte les ambitions de la charte.

Les actions suivantes seront privilégiées :

- la maîtrise de la durée de fonctionnement
- la mise en œuvre de matériel de qualité et adapté à l'environnement
- la mise en place de système de gestion, de variation, de détection.

## ✓ **Élaborer de nouveaux projets d'éclairage public**

Le SDE22 accompagnera les communes dans la définition et le financement des nouveaux projets.

Les projets d'éclairage public seront élaborés par le SDE22 en cohérence avec la charte et seront proposés aux collectivités signataires

La nature des projets portés par le SDE22 concernera notamment sur :

- l'extension de réseaux
- le renforcement de réseaux
- le renouvellement de réseaux

Les projets privés appliqueront aussi les principes de la charte, afin d'harmoniser l'éclairage public sur l'ensemble du territoire, mais également d'anticiper une éventuelle rétrocession d'un nouveau quartier

- La charte devra être annexée aux cahiers des charges de cession de terrain et règlements de lotissements et faire référence.

#### ✓ **Communiquer, associer et sensibiliser**

Il est nécessaire de mettre en place une démarche pédagogique auprès des citoyens sur l'éclairage public durable et de favoriser l'émergence de comportements éco-citoyens.

La diffusion des bonnes pratiques d'éclairage et la valorisation de la politique environnementale de la commune y contribue. Si l'éclairage public n'est pas obligatoire, tout changement doit néanmoins faire l'objet d'une information auprès des administrés.

Il est donc recommandé d'informer les administrés, afin qu'ils aient une bonne compréhension de la démarche, qu'ils expriment leurs attentes.

Des partenaires privés et/ou privés peuvent être associés à cette démarche, afin de définir conjointement les zones dangereuses, de faciliter les interventions des services d'urgence, et d'associer les acteurs concernés.

Toutes les communes seront informées des événements en lien avec les enjeux de la maîtrise de l'éclairage public, comme le « Jour de la Nuit », ou le concours des « villes et villages étoilés ».

Dans le cadre de la charte, Dinan Agglomération sera le relais des initiatives prises dans les communes à l'échelle de l'intercommunalité.

La charte s'inscrit aussi dans les objectifs et les actions en matière de sobriété énergétique de :

- Lum'ACTE : plan national, dont le SDE22 est lauréat, visant à accompagner les collectivités dans une optique de favoriser la prise en compte de enjeux en matière d'éclairage public et d'accompagner le passage à l'acte Intégrer l'éclairage public à la politique d'aménagement et d'urbanisme ;
- La charte EcoWatt : dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Les communes intégreront les enjeux de l'éclairage public, de la maîtrise de l'énergie, des nuisances et des pollutions lumineuses, (y compris le phénomène de lumière intrusive), aux documents de planification comme le Projet d'aménagement (PADD) et de développement durable, du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH).

Les effets des pollutions lumineuses peuvent être impactants sur la biodiversité, notamment sur le cycle de vie des espèces nocturnes et sur le vieillissement précoce de la flore.

La réduction des perturbations sur les écosystèmes est donc un enjeu à intégrer aux documents de référence de la commune.

Pour tout projet d'aménagement, un schéma d'éclairage public sera élaboré afin de définir le matériel utilisé, la durée d'éclairage, le choix de l'extinction en fonction des usages du site.

✓ **Innover grâce aux avancées technologiques**

Compte tenu de l'ampleur de son déploiement sur le territoire, le réseau d'éclairage public est particulièrement pertinent pour que de nouvelles fonctionnalités lui soient affectées.

Lors de rénovation ou de création de nouveaux réseaux, la collectivité doit être attentive à ces innovations

✓ **Concevoir l'éclairage de demain**

Les nouveaux projets feront l'objet d'une attention particulière, au regard des enjeux environnementaux, énergétiques et économiques.

Ils offrent l'occasion d'appliquer au plus juste les principes de la charte.

✓ **Appliquer une gestion différenciée par type d'espace**

L'ensemble du territoire n'a pas les mêmes besoins d'éclairage public. Il est essentiel d'adapter l'éclairage aux besoins, aux usages et à son environnement.

## N'éclairer que là où c'est nécessaire

La norme NF EN 13 201 détermine l'éclairage selon une hiérarchie des voies des niveaux d'éclairément à obtenir. Cette norme n'a pas été rendue d'application obligatoire en France.

Il convient de différencier la qualité d'éclairément et les pratiques selon les espaces :

**Les voies de circulation routière** (autoroutes, routes nationales et départementales) ne doivent pas être éclairées hors des zones habitées et hors zones dangereuses.

**Les zones naturelles et agricoles Les sites d'intérêt écologique** (trames vertes et bleues, corridors biologiques, zonages de protection et réservoirs de biodiversité) ainsi que les zones agricoles ne seront pas éclairés la nuit.

### **Les mises en valeur du patrimoine**

Pour la rénovation ou la mise en valeur du patrimoine, des systèmes économes seront utilisés. Les LED sont particulièrement adaptées dans ce cas et les spots dirigés vers le ciel sont à proscrire.

### **Les équipements et bâtiments recevant du public**

Dans le cas de cheminements piétons extérieurs menant à des équipements ou des bâtiments accueillant du public, une réglementation spécifique existe (loi accessibilité de 2006). Elle impose un éclairage de 20

lux moyen au sol pour les cheminements et parkings extérieurs. Il est à noter que cette règle ne concerne pas les trottoirs de la commune.

### **Extinction des bâtiments non résidentiels**

Les communes s'engagent à faire respecter l'arrêté suivant : Un arrêté ministériel relatif à l'éclairage nocturne impose que les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel soient éteints une heure après la fin d'occupation des dits locaux. Ils peuvent être allumés à partir de 7 heures ou une heure avant le début de l'activité, si celle-ci s'exerce plus tôt.

**L'éclairage des façades des bâtiments** doit être éteint au plus tard à 1 heure et ne peut être allumé avant le coucher du soleil. (Arrêté du 25 janvier 2013, version consolidée au 26 août 2015). Les espaces associés à ces bâtiments doivent être éclairés en cohérence avec leur usage.

### **Les mises en valeur du patrimoine et les éclairages festifs**

La durée quotidienne des éclairages de mise en valeur est à limiter. Les systèmes lumineux utilisés sont à équiper de dispositifs de contrôle, permettant l'extinction au cours de la nuit.

## **N'éclairer que quand c'est nécessaire**

Des solutions techniques existent pour adapter pour adapter les niveaux et les temps d'éclairage :

### ✓ **L'abaissement de l'intensité lumineuse aux heures de moindre utilisation**

De manière générale, l'intensité de l'éclairage doit être proportionnée aux besoins réels de visibilité et de sécurité pour prendre en compte les impacts environnementaux et la gêne occasionnée pour les habitants d'un éclairage trop fort.

### ✓ **L'extinction partielle de l'éclairage public**

Le maire doit assurer la sécurité publique sur le territoire de sa commune. Il peut toutefois décider de ne pas éclairer certains lieux ou de couper l'éclairage au cours de la nuit. L'absence ou la coupure de l'éclairage sont en effet parmi les mesures les plus adaptées pour réduire la consommation électrique de la commune et les dépenses publiques associées.

Le SDE22 peut accompagner les communes dans la mise en place d'extinction partielle ou totale, ainsi que pour l'adaptation des équipements existants.

**Lorsqu'il est envisagé de pratiquer une extinction partielle ou totale de l'éclairage public, la commune doit respecter certaines étapes de mise en œuvre :**

### ✓ **Réaliser un état des lieux,**

Identifier les secteurs à risque et les secteurs à éteindre,

Vérifier que les réseaux à éteindre sont équipés d'horloges astronomiques (techniquement, l'extinction s'effectue grâce à cet équipement),

Vérifier si ces commandes ne sont pas concernées par d'autres usages que l'éclairage public, vidéo surveillance, signalisation ou dispositif sécuritaire...)

✓ **Déterminer les lieux et la période d'extinction.**

Ce choix peut être effectué à partir d'indicateurs d'activité ou d'usage d'un espace, en étudiant par exemple la fréquentation des voies de circulation d'après les comptages routiers des communes, les données de fréquentation de transports en commun, les horaires d'un cinéma, etc.

✓ **Prendre un arrêté municipal, accompagné d'une communication publique,**

Tout changement dans les horaires de fonctionnement de l'éclairage public doit faire l'objet d'un arrêté municipal et d'une publicité selon le CGCT (article L2131-1 et -2).

✓ **Réaliser des aménagements spécifiques au besoin sur certains sites (éclairage par détection, signalisation passive)**

En fonction de la circulation et de la sécurité des lieux et des personnes,

✓ **Procéder à l'extinction sur une période expérimentale, évaluer les résultats obtenus.**

Il est préconisé de pratiquer l'extinction des voies de circulation peu fréquentées ne présentant pas de danger particulier. De nombreuses communes pratiquent déjà l'extinction partielle de leur éclairage public

**Des économies possibles grâce à l'extinction partielle :**

Les économies d'énergie sont de l'ordre de 50 % suivant les plages horaires choisies par rapport à un éclairage permanent. Une heure d'extinction correspond à 8 % d'économie d'énergie. L'extinction n'exclut pas le remplacement et la modernisation des équipements en place pour faire encore plus d'économies. En effet, pratiquer plusieurs allumages et extinctions sur des équipements anciens et mal adaptés peut les endommager plus rapidement et rendre plus coûteuse sa maintenance.

A proscrire :

**L'extinction d'un lampadaire sur deux.**

En effet, l'alternance entre zones d'ombre et zones éclairées constitue un danger, car cela réduit la visibilité, l'œil n'ayant pas le temps de s'habituer (effet stroboscopique).

Par ailleurs, le respect de l'uniformité d'éclairage au sol est un enjeu pour améliorer la sécurité routière qui n'est pas compatible avec ce type de fonctionnement.

## **Adapter l'éclairage aux usages et à la biodiversité**

Les nuisances lumineuses affectent les écosystèmes (faune et flore). Mais elles peuvent aussi devenir une pollution continue en tant que telle aux effets irréversibles. La biodiversité diurne, comme nocturne, a besoin d'une alternance du jour et de la nuit.

Beaucoup d'espèces dans le monde du vivant sont nocturnes : plus de 60 % des invertébrés et mammifères, 90 % des amphibiens, 95 % des papillons en France... et ont donc le besoin d'une obscurité la plus complète et la plus longue possible pour assurer leur cycle biologique (alimentation, reproduction, migration...).

Les espèces diurnes ont aussi besoin de la nuit, tout simplement pour se reposer et régénérer efficacement les cellules de leur organisme. Les parcs et jardins doivent rester le plus longtemps possible dans le noir. Dans le cas où ils seraient éclairés, une attention particulière sera apportée au choix des équipements afin que leur nombre, leur puissance et leur orientation (vers le ciel et les arbres) nuisent le moins possible à l'environnement.

« Prévenir, supprimer, limiter les nuisances lumineuses » est désormais un enjeu inscrit dans les lois Grenelle.

Dans la Loi Grenelle I, l'article 41 précise : « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation. » (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009)

Les communes s'engagent à faire respecter l'arrêté relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels concerne également les éclairages de mise en valeur du patrimoine : interdiction d'éclairer les façades dès 1h du matin afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie (Arrêté du 25 janvier 2013, version consolidée au 26 août 2015). Bien qu'occasionnels, les éclairages festifs devront être exemplaires et appliquer les principes de la charte.

Ils devront être limités à certaines périodes de l'année.

✓ **Prendre en compte des critères environnementaux**

Les actions à prendre en compte afin de réduire l'impact environnemental de l'éclairage public sont :

**- réduire la consommation d'énergie :**

- ✓ préférer les équipements les plus économes
- ✓ l'utilisation de matières premières : privilégier les éco-conceptions et la réutilisation des mâts existants pour les projets de rénovation. La quasi-totalité des matériaux liés à l'éclairage public est recyclable. Les supports béton peuvent être concassés puis recyclés.

**- diminuer l'impact sur la biodiversité :**

- ✓ Éviter les zones de vie ou de transit des espèces les plus sensibles
- ✓ Sélectionner des installations respectant les écosystèmes,
- ✓ Adapter les températures de couleur les moins perturbantes
- ✓ Réduire les éclairages et les temps de fonctionnement au strict nécessaire

**- la production de déchets :**

- ✓ choisir des équipements qui pourront être recyclés et éviter les matières polluantes (mercure, le plomb,...)
- ✓ **Définir les critères d'un éclairage respectueux de l'environnement :**

Qualité, intensité et durée de l'éclairage, sont le préalable à toute intervention sur les réseaux d'éclairage public, que ce soit pour le renouvellement des équipements d'une commune, d'un quartier ou de nouveaux aménagements.

### **Choix des équipements**

Afin de maîtriser le budget, le choix s'orientera vers le matériel au coût global le plus favorable et en respectant une démarche d'achat responsable.

Le coût d'acquisition du matériel sera pondéré par sa durée de vie et par ses consommations d'électricité, lors de son utilisation.

La durée de vie du matériel dépend par exemple de sa résistance aux chocs et de son indice de protection (indice qui classe son niveau de protection aux intrusions de corps solides et liquides).

Afin de limiter la pollution lumineuse et toute lumière intrusive (vers les façades, les arbres ou le ciel), de limiter le dérangement des habitants, des espèces nocturnes et de ne pas éblouir les usagers, une attention particulière sera apportée à l'orientation du flux lumineux, la proportion du flux lumineux qui est émise au-dessus du plan horizontal (= ULOR) doit être inférieure à 3 % en éclairage fonctionnel et inférieure à 15 % en éclairage d'ambiance,

- ✓ pas de diffusion de flux lumineux vers le haut,
  - ✓ des réflecteurs à prévoir si nécessaire de manière à n'éclairer uniquement que la surface prévue
  - ✓ l'installation de projecteurs encastrés dans le sol sera évitée, ils sont source de déperdition lumineuse et ils entraînent des risques d'éblouissement des piétons.
- ✓ **Choisir le matériel adapté pour éclairer juste**

Un point lumineux est composé de plusieurs éléments : mât, le luminaire composé d'un corps, d'un système optique, d'un ballast (si lampe à décharge), d'une lampe ou d'un bloc Led. Pour qu'un point lumineux soit performant, l'ensemble de ses composants doivent avoir un rendement optimum.

### **Les luminaires**

Les caractéristiques des luminaires seront adaptées au strict besoin d'éclairage :

- L'intensité
- La puissance
- La photométrie

### **La hauteur des mâts**

La hauteur des mâts doit être ajustée en fonction de l'utilisation du secteur éclairé. Plus la hauteur des mâts est importante, plus les interdistances peuvent être grandes, diminuant ainsi le nombre de points lumineux. Dans certains cas, des poteaux existants serviront de mâts.

### **S'assurer de la durabilité du corps du point lumineux**

Le corps du point lumineux intègre l'appareillage, la connectique, l'ampoule, le système optique. Il doit présenter une bonne résistance aux chocs mécaniques, d'étanchéité et de rigidité. C'est un élément qui, avec le système optique détermine l'indice de protection (IP) du point lumineux.

### **Utiliser des systèmes optiques performants**

Les systèmes optiques ont pour rôle de répartir et d'orienter précisément le flux lumineux émis par la source. Un système optique fermé (équipé d'un verre) assure une protection efficace des différents éléments. Le choix s'orientera vers les lampes ayant le meilleur rendement énergétique, c'est-à-dire assurant le meilleur éclairage avec la plus faible puissance possible.

### **Optimiser les temps d'allumage**

Afin d'éclairer au plus juste, des équipements pourront être installés afin de maîtriser au mieux les durées d'éclairage :

- l'allumage et l'extinction des points lumineux gagnent à être commandés par des horloges astronomiques.

Automatisées, elles évitent de fastidieux déplacements, des réglages, et permettent de limiter l'usage de l'éclairage public aux strictes périodes d'obscurité. Leur installation sera systématique lors de nouveaux aménagements et sera étudiée lors de rénovation.

- pour certains usages, des dispositifs d'allumage à la demande (par détecteurs de présence, minuteries, etc.) peuvent être pertinents.

Pour conclure, nous espérons que cette charte inédite servira de modèle pour une extension à l'ensemble des collectivités et des territoires motivés pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

### **Liste des annexes**

1/ La fiche de présentation de la charte

2/ Le schéma de cohérence d'ambiance nocturne décliné pour la collectivité signataire

2/ La fiche interlocuteur du SDE22



## CHARTRE

# ECLAIRAGE PUBLIC ET BIODIVERSITE

A Dinan, le **- 4 OCT. 2023** .....

Le SDE22

Représenté par le Président

Dominique RAMARD

Dinan Agglomération

Représentée par le Président

Arnaud LECUYER

Commune de .....

Représentée par : .....

# DINNA AGGLOMÉRATION. Un atlas de la biodiversité en préparation

Il s'agira pendant trois ans de recueillir des données, de les synthétiser et de réaliser, d'abord, un programme d'action sur le tiers des communes engagées.

Dinan Agglomération a signé une convention en septembre 2020 avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lancer un programme d'actions autour de la biodiversité, en appui technique avec l'association COEUR Émeraude.

L'Atlas de la Biodiversité de Dinan Agglomération a pour objectif :

- D'améliorer la connaissance pour engager l'action et la mobilisation locale sur la biodiversité
- De déployer un premier programme d'actions au plus proche du citoyen et de l'échelon communal sur le territoire
- D'être un outil d'aide à la décision permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux
- De sensibiliser, de former et d'impliquer les acteurs et habitants du territoire

## Un programme en trois ans

Le programme d'action est réparti sur 3 ans et sera accompa-

gné d'actions transversales afin de sensibiliser et d'impliquer les citoyens (formations naturalistes, animations sur le terrain, contribution grâce à une plateforme en ligne...).

La première année permet de compiler et d'exploiter des données naturalistes existantes et de sectoriser le territoire en fonction d'enjeux prioritaires.

La deuxième année, des inventaires complémentaires sur 1/3 des communes de Dinan Agglomération seront menés. Des connaissances sur la faune et la flore leurs seront apportées et des actions en faveur de la biodiversité leurs seront préconisées.

La troisième année permet de synthétiser les données, d'identifier les enjeux du territoire et de réaliser le programme d'action sur le 1/3 des communes engagées.

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale, d'un montant total éligible de 400 000 €, bénéficie d'une aide financière de 320 000 € (80%) de l'OFB.



Un atlas participatif de la biodiversité est en préparation.

## Une plateforme en ligne

La plateforme en ligne, accessible sur le lien <http://biodiversite.dinan-agglomeration.fr>, permet à tout citoyen présent sur le territoire de pouvoir indiquer

ses observations naturalistes et ainsi contribuer aux inventaires participatifs.

■ Dinan Agglomération au 02 96 87 52 73 ou par mail à [biodiversite@dinan-agglomeration.fr](mailto:biodiversite@dinan-agglomeration.fr)

## Un Atlas pour préserver le patrimoine naturel

Plus d'un an après son lancement, l'Atlas de la biodiversité intercommunale de l'agglomération de Dinan s'étoffe. Rencontre avec Sophie Dubois, technicienne à l'agglomération et coordinatrice du projet.

### Entretien

**Sophie Dubois**, technicienne en charge de la préservation et de la mise en valeur des espaces naturels.

### Qu'est qu'un atlas de la biodiversité intercommunale ?

C'est en fait une démarche qui permet de recenser notre faune et notre flore. En septembre 2020, nous avons signé une convention avec l'Office français de la biodiversité (OFB) pour lancer un programme d'action sur trois ans, pour mieux connaître notre environnement et le protéger.

La cartographie du vivant est donc l'étape une. Depuis quasiment un an, nous synthétisons à la fois les données naturalistes mais aussi les observations faites par les habitants. Pour cela, nous avons mis en place une plateforme participative sur internet, où les citoyens peuvent rentrer leurs observations.

### Comment fonctionne cette plateforme ?

C'est très simple et tout le monde peut y participer. Sur le site, il faut sélectionner le lieu de l'observation, puis saisir l'espèce observée, son effectif, etc. Pour éviter les erreurs, nous validons ou non les ajouts.

### Et combien d'observations ont déjà été réalisées ?

En huit mois, nous comptabilisons 3 200 observations sur 300 espèces différentes. Lorsqu'on se compare à d'autres communautés de communes, ce n'est pas si mal. Cette initiative est un moyen d'impliquer les citoyens, pour qu'ils prennent le



Sophie Dubois coordonne l'Atlas de la biodiversité proposé par l'agglomération de Dinan.

(Photo : QUAST FERRAS)

réflexe de faire attention aux espèces qui les entourent. Aussi bien celles relevant de la nature ordinaire, comme les hortensias, que celles relevant d'une biologie remarquable ou exceptionnelle.

### Quelle est la prochaine étape du programme ?

À partir d'octobre, nous allons travailler de manière plus approfondie avec vingt communes. En réalisant notamment des inventaires plus précis, afin de réfléchir ensemble à des

plans d'actions communaux en faveur de la biodiversité. Cela peut concerner la mise en place de sentiers pédagogiques, par exemple, ou le choix des espèces végétales plantées dans les communes. L'objectif est d'intégrer la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel dans chacun de leurs aménagements.

Pour le moment, nous sommes limités sur le nombre de communes. Mais, à terme, nous souhaiterions étendre ce programme à l'ensemble du territoire. Nous réaliserons alors

un deuxième atlas pour un second wagon de communes.

Propos recueillis par Juliette ORIOT.

Atlas de la biodiversité de Dinan agglomération, en cours d'élaboration avec l'association Cœur Émeraude. Les habitants sont invités à y contribuer en notant des observations d'espèces animales ou végétales sur une plateforme en ligne : [biodiversite.dinan-agglomeration.fr](http://biodiversite.dinan-agglomeration.fr)

# Les élèves sont sensibilisés à la nature

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité intercommunale, Dinan agglomération organise des animations scolaires sur la nature dans vingt-quatre communes.

Équipés de loupes, filets à papillons et boîtes transparentes, des élèves en CE1 et CE2 de l'école Les Granits, au Hinglé, étaient à la recherche d'insectes mardi. « **Il y a plein de pucerons** », lance un garçon à sa coéquipière du jour. La sortie, encadrée par l'animatrice nature Mélanie Henry, fait partie des ateliers de l'Atlas de la biodiversité (en partenariat avec l'Office français de la biodiversité et Cœur Émeraude).

L'idée de cet atlas ? « **Sensibiliser à la biodiversité ordinaire et remarquable** », illustre Sophie Dubois, technicienne biodiversité à Dinan agglomération. Mis en place en 2020, il vise à améliorer la connaissance des élus, mais aussi du grand public. Ainsi, vingt-quatre communes <sup>(1)</sup> bénéficient depuis mars de ces animations scolaires sur les thèmes des oiseaux, des amphibiens, des mammifères, des insectes ou encore de la biodiversité. Elles se dérouleront jusqu'en juin, puis reprendront à la rentrée dans « **une classe par école, au minimum, sur trente établissements** », chiffre Sophie Dubois.

## Des plans d'actions

L'autre pan de ce dispositif consiste à créer des inventaires complémentaires dans vingt communes, pour étudier la faune et la flore. Les groupes, constitués d'élus et de citoyens,



Des élèves de l'école Les Granits au Hinglé ont participé à un atelier nature mis en place dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité de Dinan agglomération.

(PHOTO : OUEST FRANCE)

seront ensuite accompagnés pour construire un « plan d'actions ». Par exemple, pour réduire la pollution lumineuse, gérer les bois, aménager des espaces naturels... À l'image du terrain sur lequel les enfants du Hinglé ont observé les bestioles, mardi. La commune y a planté un verger et

installé des nichoirs à mésanges et chauves-souris. Cet espace sera bientôt officiellement inauguré.

Capucine GILBERT

<sup>1)</sup> Créhen, Dinan, Évrans, Landébia, Le Hinglé, Plélan-le-Petit, Pleslin-Trigavou, Florec-sur-Arguenon, Plouër-

sur-Rance, Plumaudan, Plumaugat, Quévert, Saint-André-des-Eaux, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Hélen, Saint-Juvat, Saint-Mélor-des-Bois, Saint-Samson-sur-Rance, Trélan, Yvignac-la-Tour, Brusvily, Languédias, Lanvalley et Pleudihen-sur-Rance.

## Saint-Cast-Le-Guildo

### Biodiversité et restaurant scolaire évoqués au conseil municipal

Le conseil était réuni mardi.

#### Atlas de la biodiversité

Dinan agglomération a signé une convention avec l'Office français de la biodiversité (OFB), pour lancer un programme d'actions sur trois ans, en appui technique avec l'association Cœur Émeraude. Il a pour objectif d'améliorer la connaissance, pour engager l'action et la mobilisation locale ; de déployer un premier programme, au plus proche du citoyen et de l'échelon communal sur le territoire ; d'être un outil d'aide à la décision, permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux ; de sensibiliser, de former, d'impliquer les habitants du territoire ; d'avoir des outils d'évaluation.

En septembre 2021, la commune a candidaté pour intégrer le projet de

réalisation de cet Atlas de la biodiversité et a été retenue parmi les vingt-quatre communes de l'Agglo. De nombreux ateliers ont été organisés et ont permis de dégager quatre axes : agir en faveur du patrimoine naturel communal, sensibiliser et faire connaître le patrimoine naturel communal, améliorer la connaissance du patrimoine naturel, inciter les habitants et entreprises à agir en faveur du patrimoine naturel.

Ce projet a été validé par le conseil, à l'unanimité.

#### Restaurant scolaire

Le schéma directeur d'aménagement du centre-bourg, présenté en février 2022, prévoyait le regroupement des activités scolaires et périscolaires sur un ensemble immobilier commun, situé autour de l'école des Terre-Neuvas.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'accueil périscolaire a été repositionné dans l'enceinte de l'école. En novembre 2022, le conseil a validé l'acquisition d'un terrain, situé derrière l'école, avec accès allée de la Poste, afin de réaliser un restaurant scolaire appelé à remplacer les installations des Hortensias. Le restaurant sera adossé à l'école.

Le projet comprend : une salle à manger, des espaces de cuisine (office, laverie...), des vestiaires et sanitaires pour le personnel, sur une surface de 265 m<sup>2</sup>. Le montant total des dépenses est de 780 400 €, dont 405 735 € seraient financés par la commune, le reste étant subventionné par la Région, Bien vivre partout en Bretagne, le Département et le contrat de territoire, l'État – DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux).

**CONTRIBUTION À L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DE DINAN AGGLOMÉRATION.** La plateforme en ligne, accessible sur le lien <http://biodiversite.dinan-agglomeration.fr>, permet à tout citoyen présent sur le territoire de pouvoir indiquer ses observations naturalistes et ainsi contribuer aux inventaires participatifs. Informations complémentaires par téléphone ou courriel. Gratuit. Contact : tél. 02 96 87 52 73, [biodiversite@dinan-agglomeration.fr](mailto:biodiversite@dinan-agglomeration.fr)

## Créhen

### Atlas de la biodiversité : zoom sur les chauves-souris

Dans le cadre de la création d'un Atlas de la biodiversité intercommunal (Abi) au sein de Dinan agglomération, Matthieu Ménage, chiroptérologue, coordinateur régional de Bretagne vivante et du groupe mammalogique breton, consultant indépendant, va intervenir dans la commune et s'intéresser plus spécifiquement aux chauves-souris.

Il aura deux grandes missions d'ici la fin de l'année : prospecter les bâtiments communaux potentiellement intéressants pour les chauves-souris. « **Ce sont des mammifères exclusivement insectivores, capables de manger 2 000 moustiques par nuit. Elles ont un rôle non négligeable dans la biodiversité et ce sont aussi des espèces protégées** », souligne Matthieu Ménage.

Un inventaire des chauves-souris présentes est prévu et des conseils peu coûteux pour les accueillir, afin



*Françoise Laigo, adjointe et Matthieu Ménage, chiroptérologue.*

( PHOTO : OUESTFRANCE )

de préserver la biodiversité, seront dispensés. Sur les 35 espèces de chauves-souris présentes en France, 21 sont recensées en Bretagne.

## 4 Nuit de la chauve-souris



( PHOTO : ARCHIVES OUESTFRANCE )

Envie d'en savoir plus sur la chauve-souris ? À l'occasion de la Nuit internationale dédiée à l'animal, la maison des Faluns de Tréfumel organise une soirée spéciale. Après quelques explications, les participants iront écouter les mammifères en pleine nature.

**De 20 h 30 à 23 h 30**, gratuit, réservation au tél. 02 96 87 00 42.

# La commune préserve les abeilles et reçoit un label

**Plumaugat** — Pour la première fois, la commune décroche le label APICité pour son engagement auprès des pollinisateurs. 2023 sera marquée par une « petite pause » dans les investissements.

« Cette année 2023 marquera une petite pause dans nos investissements », prévient le maire Mickaël Chevalier, accompagné de Pascal Barbé, son premier adjoint, au moment de faire le point sur l'année qui se profile dans la commune.

Avant de détailler : « Après avoir beaucoup travaillé pour dynamiser le bourg notamment par l'implantation de nouveaux lotissements et l'arrivée de commerces (N.D.L.R. : la commune compte actuellement une quinzaine d'entreprises de services, artisanales et commerciales), nos principaux crédits 2023 porteront sur les aménagements des zones à urbaniser dans le centre-bourg et sur des travaux de remplacement des chéneaux de l'église. »

## Deux abeilles pour « démarche remarquable »

À cela s'ajouteront le renouvellement du matériel informatique de la mairie et divers travaux urbains. Des discussions se poursuivront également sur des travaux de rénovation ou le changement de site de la mairie.

Outre la dynamisation du bourg, Mickaël Chevalier affiche un intérêt particulier pour la gestion environnementale raisonnée des espaces publics. En décembre, la commune a reçu le label APICité, qui reconnaît l'engagement de la collectivité dans la préservation des abeilles et des pollinisateurs sauvages. Plumaugat décroche deux abeilles pour « démarche remarquable ».

« Cette gestion de l'environne-



Le maire de Plumaugat, Mickaël Chevalier, accompagné de Pascal Barbé, son premier adjoint.

PHOTO : OUEST-FRANCE

ment ne date pas d'hier. Nous n'avons pas attendu les recommandations de Dinan agglomération sur la maîtrise de l'eau pour nous engager dans ce type de politique, tient à préciser le maire. Depuis 2021, nous menons une série d'actions volontaristes pour préserver nos ressources en eau et faire bon usage de l'eau potable domestique et publique. »

Deux autres labels viennent compléter le tableau environnemental de la commune : le label « haie », pour la gestion maîtrisée des haies bocagères et la valorisation du milieu sylvoicole, et le label « villes et villages fleuris », qui récompense plus particulièrement les services techniques d'une mairie pour la gestion de ses espaces verts.

Mickaël Chevalier insiste sur sa mis-

sion première : « Protéger l'environnement des concitoyens, permettre la bonne cohabitation entre néoruraux et administrés ancrés dans ce territoire, continuer à valoriser notre identité rurale agricole et préserver notre culture issue de la chouannerie. »

Une façon de préciser que Plumaugat reste une commune au caractère bien trempé.

## 📍 PLOREC-SUR-ARGUENON

# Comment préserver les abeilles

Une réunion pour le piégeage des frelons asiatique organisée par Christian Guespin, apiculteur de la commune, vient d'avoir lieu en collaboration avec la mairie. Cette réunion avait pour but de parler de la préservation de la biodiversité. En effet, il faut savoir que les frelons asiatiques s'attaquent aux abeilles, mais aussi aux insectes.

Une vingtaine de personnes était présente. Parmi elles, des représentants des communes de Landébia, Pleven, Pluduno et bien entendu de Plore-sur-Arguenon, ainsi que le représentant du groupement de défense sanitaire agricole et d'Alexandra Lecomte de Dinan agglomération.

Le cycle de développement des colonies de frelons asiatique a été évoqué, de même que la destruction des nids,



Les représentants de plusieurs communes vont agir ensemble contre les frelons asiatiques.

mais surtout la période de sortie, d'hivernation et de création des nids primaires par la reine fondatrice.

La période propice au piégeage est de mi-février à mai.

## La p'tite hirondelle, on va la compter !

Mais où sont passées les hirondelles qui annonçaient le printemps ? C'est ce que l'Office Français de la Biodiversité (OFB) tente de comprendre.

Chaque année, il lance un appel à projet dédié aux Atlas de la biodiversité communale. Les communes doivent postuler au printemps. L'ABC de Dinan Agglo est en cours de réalisation. A Evran, à l'initiative de Jacqueline Planchot et Caroline Gaignot, élues de la commune, un premier comptage de nids d'hirondelles va être réalisé cet été. L'inscription administrative suivra. Mais les informations seront déjà disponibles.



Nid d'hirondelle vide Pascal Folastra

### Pourquoi compter ?

Le comptage permet d'évaluer l'abondance et la répartition des espèces au niveau local, puis de comparer d'année en année leur évolution. C'est ainsi que l'on a pris conscience de la chute de 40% depuis les années 90 des effectifs d'hirondelles des fenêtres. Ainsi, lors de travaux,

il est important de garder à l'esprit certaines consignes comme l'interdiction de détruire les individus, les nids, les œufs, les poussins ou de perturber intentionnellement les animaux. Un regain de motivation pour la protection de ces oiseaux chez les professionnels du bâti-

ment et dans les collectivités locales est cependant observé.

La présence d'hirondelles montre que nous vivons dans des milieux non-pollués, non traités par des pesticides. Elles peuvent jouer leur rôle de régulateur des insectes volants, au même titre que les chauve-souris.

### Appel aux bonnes volontés

Mercredi 27 juillet, de 18h à 20h, les habitants sont conviés, sans inscription préalable, au comptage des nids d'hirondelles et de martinets dans le centre-bourg. Rendez-vous sur le parking du collège Sainte-Anne près de l'écluse du port d'Évran. Le comptage sera animé par le GEOCA (Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor).

■ Le site où trouver toutes les communes s'étant inscrites dans cette démarche: <https://abc.naturefrance.fr/abc>. OFB: <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/hirondelles-un-symbole-du-printemps-en-danger>. GEOCA: <https://www.geoca.fr/>

## Pour la biodiversité, les habitants ont des idées

Languédias — Protéger la nature et sa biodiversité intéresse des habitants. La commune construit son programme d'actions. Des initiatives ont aussi proposées par les participants à la réunion, samedi.

Une réunion publique à destination des habitants était organisée samedi en fin de journée, afin de parler des actions en faveur de la biodiversité.

La conseillère municipale déléguée, Sarah Coquin, a fait le bilan des ateliers biodiversité organisés par Dinan agglomération. La commune, qui n'a pas été retenue pour l'ABI, l'atlas de la biodiversité intercommunale, a cependant bénéficié d'actions et sera prioritaire pour le prochain ABI.

Ainsi, le recensement des hirondelles a eu lieu en 2022. Des réunions ont eu lieu sur la gestion de l'espace boisé, les aménagements spécifiques à l'habitat, le bocage (haies, talus, préservation des sols et de la lande, les couverts végétaux...), la pollution lumineuse, la qualité de l'eau...

À l'échelle communale, le plan d'actions est en cours de réflexion. Pour l'instant, l'éclairage public a été réduit.

### Un rendez-vous mensuel au jardin

Les habitants sont, par ailleurs, invités à compléter l'atlas de la biodiversité sur la plateforme en ligne de Dinan agglomération, territoire qui prévoit des plantations de graines et l'implantation de nids.



Les habitants de Languédias sont prêts à s'engager dans des actions en faveur de l'environnement.

Photo: Ouest-France

La commune souhaite relancer une dynamique au petit jardin des écoliers qui a perdu de sa superbe depuis le départ de la dernière personne en service civique début 2022. L'école est intéressée par des actions à la serre pédagogique. Afin de faire vivre le jardin et la serre, il faudrait une cuve enterrée pour la récupération de l'eau de pluie, 8 000 m<sup>3</sup> seraient con-

venables.

Les demandes ont aussi porté sur la gestion des déchets (compost, tri), une plateforme de broyage des déchets, des balades ramasse déchets. La création de mares a aussi été évoquée, tout comme un parcours santé dans la sapinière située derrière l'église.

Certains habitants aimeraient cons-

tituer un groupe d'apiculteurs. Des panneaux d'affichage seront réalisés pour les travaux mensuels au jardin.

Un rendez-vous, le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois est fixé à 10 h 30, pour jardiner, échanger des techniques, passer un moment convivial et partager un repas en commun. Le premier est fixé à samedi, à 10 h 30, au petit jardin des écoliers.

# Un éclairage public plus vertueux dans l'agglo

« Éclairer moins », c'est le nouveau credo du Syndicat départemental d'énergie des Côtes-d'Armor. Les élus de Dinan agglo ont le même souci environnemental, pour le respect de la vie nocturne.

Vingt-quatre communes du territoire de Dinan agglomération, déjà engagées en matière de biodiversité, vont désormais réfléchir à l'impact de leur éclairage public.

D'autres pourraient bien les rejoindre. Une charte de principe en ce sens a été signée, mercredi soir, entre David Boixière, maire de Plouduihens-sur-Rance, en charge du dossier environnement à Dinan agglomération, et Dominique Ramard, le président du Syndicat départemental d'énergie 22 (SDE22).

« N'éclairer que là où c'est nécessaire »

Cette charte devra être entérinée par les 24 conseils municipaux concernés. De quoi lancer de nouvelles discussions pour un éclairage public encore plus vertueux, « en s'engageant à réfléchir, avant tout projet, à la nécessité d'éclairer et à adopter la gestion différenciée des éclairages



David Boixière, en charge du dossier environnement à Dinan agglom., et Dominique Ramard, le président du SDE22.

PHOTO : QUEST-FRANCE

selon les besoins », souligne David Boixière.

En deux mots, « n'éclairer que là où c'est nécessaire » pour mieux respecter l'environnement et, de plus, maîtriser le budget éclairage public. « Le département compte 127 000 points lumineux et il s'en installe plus de 1 000 supplémentaires cha-

que année », a précisé Dominique Ramard. Rien que leur entretien, c'est 2,5 millions d'euros par an. »

La volonté des élus se trouve désormais renforcée par la prise de conscience environnementale des citoyens. Et Daniel Fouéré, maire de Plouec-sur-Arguenon, de donner en exemple un des lotissements de sa

commune, où l'éclairage public n'a pas été installé.

À noter que la 15<sup>e</sup> édition du Jour de la Nuit, samedi 14, sera l'occasion d'évoquer le sujet. Le club d'astronomie de Dinan sollicite les communes du territoire à participer à l'événement en proposant « l'extinction de l'éclairage public sur ce week-end ». « Qu'évert en sera », a déclaré le maire, Philippe Landuré, qui a proposé que les horaires de la compétition de BMX, prévue en nocturne ce jour-là, soient déplacés.

Plouër-sur-Rance

**DU VENDREDI**  
**COQUILLES**  
**ST JACQUES**

## ÉVRAN

### C'est quoi l'Atlas de la biodiversité ?



La réunion était animée par Olivier Massard, chargé de mission COEUR Émeraude.

Vendredi 13 octobre, une réunion publique visait à présenter aux habitants d'Évran les principales actions programmées par le conseil municipal dans le cadre de la création d'un Atlas de la biodiversité intercommunale.

L'animation des débats a été assurée par Olivier Massard, représentant l'association COEUR Émeraude en charge – entre autres – du futur Parc naturel régional (PNR) Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude. Le maire Patrice Gautier et ses adjointes Caroline Gaignot et Jacqueline Planchot, référentes pour l'Atlas de la biodiversité, étaient présents.

#### Acquisitions, gestion, éducation

Le plan d'action se compose de quatre axes développés en faveur du patrimoine naturel communal.

En premier lieu, il s'agit d'actions concrètes telles poursuivre « l'acquisition des zones humides du port d'Évran, assurer la gestion du Verger des Ronces, poursuivre et valoriser les actions au jardin biodiversité des Cordiers ».

Un volet sensibilisation est aussi à travailler en sensibilisant les scolaires au patrimoine et en formant les agents municipaux sur les thématiques de la biodiversité.

Les deux autres volets concernent plus généralement les habitants, que le plan d'actions souhaite inciter d'une part à améliorer leur connaissance du patrimoine via une plate-forme participative, d'autre part à agir en faveur du patrimoine naturel en limitant, par exemple, la pollution lumineuse. Incitation qui s'adresse aussi aux entreprises de la commune d'Évran.

## Plouër-sur-Rance

### Biodiversité : une réunion pour découvrir le plan communal

« La commune a approuvé, au mois de septembre, son plan d'actions communales en faveur de la biodiversité, élaboré dans le cadre de l'atlas de la biodiversité intercommunale », explique Emmanuel Cibert, adjoint chargée de l'urbanisme, l'aménagement de l'espace, la biodiversité et les mobilités. Ce sont ces engagements qu'il détaillera à l'occasion d'une réunion publique, ainsi que les actions de préservation de la biodiversité auxquelles chaque citoyen peut également participer à son échelle.

« Quarante-deux actions, réparties en quatre axes », dont les grandes lignes sont : comment agir en faveur du patrimoine naturel communal, sensibiliser et faire connaître ce patrimoine, améliorer la connaissance de ce patrimoine, inciter les habitants et les entreprises à agir en faveur du patrimoine naturel communal.

Chacune des actions est détaillée dans un plan communal, avec un calendrier de mise en œuvre à court, moyen ou long termes. Les lieux con-



Emmanuel Cibert animera une réunion publique, mercredi, dans laquelle il détaillera les actions de la commune au sein de l'atlas de la biodiversité intercommunale.

PHOTO : QUEST-FRANCE

cernés ou les actions bénéficieront aussi pour certaines d'entre elles, de l'intervention éventuelle de partenaires ou d'associations présentes sur le territoire comme Les mordus de la pomme, concernant le verger conservatoire de la médiathèque.

**Mercredi**, à 18 h, réunion publique dans le salon d'honneur de la mairie.

## SAINT-HÉLEN

# CONSEIL MUNICIPAL. L'atlas de la biodiversité intercommunale de Dinan agglo est voté

C'est Maël Felin, adjoint, qui s'est chargé de faire la présentation du sujet, mardi dernier, lors du Conseil de rentrée.

Le plan d'actions communal de l'atlas de la biodiversité intercommunale proposé par Dinan Agglomération se décline en quatre directions avec des objectifs à long terme, moyen terme et court terme.

La première consiste à agir en faveur du patrimoine naturel communal (valoriser la forêt domaniale de Coetquen ; créer un jardin de biodiversité à côté de l'église ; aménager un espace nature et nourricier autour du projet de logements pour personnes âgées ; favoriser l'accueil de la biodiversité à l'étang communal des Quintaines et aux anciennes lagunes des basses Vallées, etc).



La forêt de Coetquen fait partie du patrimoine naturel de la commune. DR

### Valoriser le patrimoine naturel

La seconde direction porte sur la sensibilisation autour de ce patrimoine naturel communal.

La troisième direction s'attache à améliorer la connaissance du patrimoine naturel (inciter les habitants à se connecter à une plateforme participative ; créer et animer

un groupe d'habitants référents pour le suivi de la biodiversité).

Enfin, quatrième et dernière orientation : inciter les habitants et entreprises hélénaïses à agir en faveur du patrimoine naturel communal (inciter les propriétaires de plans d'eau, de mares, de haies, de prairies à adopter des pratiques favorables à la biodiversité ; inciter habitants et entreprises à limiter la pollution lumineuse, etc).

Enfin, le 6 juillet dernier, les élus avaient lancé une étude complémentaire dans le cadre de la valorisation de la forêt de Coetquen. Seule proposition avait été réceptionnée en mairie, celle de la société Atémia, de Chambéry. Après avoir pris connaissance de la méthodologie de travail et du budget estimatif, les élus ont validé la proposition : 17 975 €, plus 1 475 € par dossier supplémentaire demandé.

## SAINT-SAMSON-SUR-RANCE

# BIODIVERSITÉ DANS LA COMMUNE. Chacun peut agir « à son petit niveau »

Mardi, à la mairie, Olivier Massard, de COEUR Emeraude, était aux côtés d'Olivier Javaudin et Nicole Lemue, élus, pour détailler le plan d'actions communales lié à la biodiversité. « Cela rentre dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité intercommunale, l'ABI, projet lancé par Dinan Agglomération avec l'Office français de la biodiversité ; 24 communes ont candidaté pour un plan d'actions, 20 ont été retenues, les quatre autres seront prises en compte plus tard », a rappelé Olivier Massard en préambule.

Il y a des mesures simples que peuvent prendre les habitants.

**OLIVIER JAVAUDIN**  
adjoint délégué à l'environnement

Après de nombreuses réunions de travail, le plan d'actions communales a été élaboré et présenté devant une bonne dizaine de personnes. « Nous avons essayé de prendre en compte le maximum de choses dans ce plan d'actions qui comporte une trentaine de mesures, à



Une dizaine de personnes a assisté à la présentation du plan d'actions communales en mairie de Saint-Samson.

court, moyen et long terme. L'objectif est d'impliquer la commune au maximum dans ces actions, la biodiversité étant en chute libre partout », a indiqué l'élu Olivier Javaudin. Comment ? « Il s'agit d'agir à notre petit niveau, il y a des mesures simples que peuvent prendre les habitants. »

### Végétaliser, installer des nichoirs...

Les actions seront priorisées selon quatre axes et le contexte rappelé afin d'expliquer, « voir ce qui peut être mis en œuvre pour atteindre l'objectif, moduler les choses en terme de calendrier », a souligné Olivier Massard. Il pourra s'agir de la replantation de haies boca-

gères avec des espèces locales, d'installer des nichoirs dans les espaces verts de la commune, de poursuivre la végétalisation des pieds de mur avec la participation des habitants, créer des haies sèches, lutter contre les espèces envahissantes comme les haies de laurier palme. Bref, autant d'actions qui seront lancées pour favoriser la biodiversité à l'échelle communale.

# Des actions pour enrichir l'atlas de la biodiversité

**Quévert** — Lors du dernier conseil, le projet de charte du Parc naturel régional a été adopté. Un plan de 39 actions a été validé, pour enrichir l'atlas de la biodiversité de Dinan agglomération.

Entretien

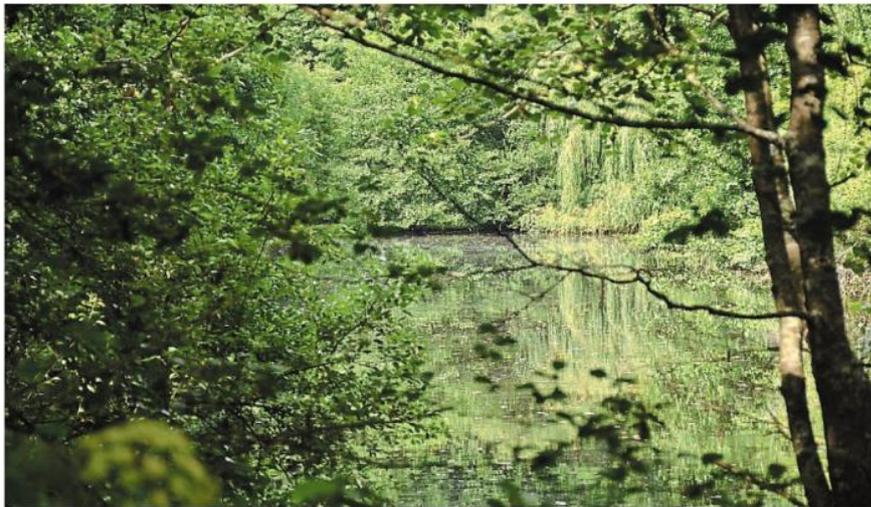


**Philippe Landuré**, maire.

**Le conseil a adopté, à l'unanimité, le projet de charte du PNR. Qu'est-ce qu'il va changer pour Quévert ?**

Notre commune s'engage dans le projet de PNR avec cœur et dans l'action. Elle participe à un projet collectif, avec toutes les communes adhérentes, de part et d'autre de la Rance. L'ambition porte sur les paysages et une activité économique, notamment touristique, respectueuse de l'environnement. Les effets pour la commune sont directs : ils concernent les grands panneaux publicitaires en bord de route, qui auront vocation à disparaître, et la poursuite de nombreux partenariats que nous avons engagés avec Cœur Émeraude et la maison de la Rance. C'est aussi une carte de visite pour les acteurs économiques, les chambres d'hôtes, les producteurs, qui pourront faire valoir leur implantation dans le PNR et valoriser ainsi leur engagement. C'est enfin la concrétisation d'un lien avec les intercommunalités de Saint-Malo et Dinard qui permettront, peut-être, de trouver de nouveaux financements (fonds européens, par exemple).

**La commune est inscrite dans l'atlas de la biodiversité de Dinan agglomération. Le conseil**



*L'étang du Vallon sauvage, situé au fond de la parcelle près de la voie de chemin de fer et longé sur l'aval par le ruisseau de l'Argenteil, pourrait être conservé. C'est un enjeu pour la biodiversité de l'ensemble du site.*

(PHOTO : QUEST-FRANCE)

**a validé un plan de 39 actions. Quelles sont celles qui vont se mettre en place rapidement ?**

Mélanie Dequé (adjointe à l'implication écologique et citoyenne) anime tout ce travail qui s'engage pour plusieurs années. À court terme, nous expérimenterons un dispositif à la mairie, pour éviter la collision des oiseaux contre les baies vitrées. De nouvelles haies sèches sont prévues, pour valoriser les coupes de branches d'arbres : ce sont des lieux d'abri pour la petite faune. L'objectif est aussi de sensibiliser les habitants aux enjeux de la biodiversité pour qu'ils participent à la démarche. Par ailleurs, avec Dimitri Géa (conseiller délégué) nous allons poursuivre

l'adaptation de l'éclairage public, en choisissant les lampes les moins impactantes pour la biodiversité sans perdre de vue les questions de sécurité routière.

**La rénovation du Vallon sauvage a été présentée au printemps, en lien avec cette réflexion.**

**Où en est-on à ce sujet ?**

Didier Lesaicherre (conseiller délégué) a mis en place plusieurs groupes de travail avec les citoyens qui ont montré leur intérêt pour le site, les associations, les élus et les techniciens de Cœur Émeraude. Le comité de pilotage donnera ses conclusions en fin d'année et il faudra rédiger le cahier des charges. Les travaux

seront sans doute engagés en 2024 et finalisés en 2025.

**L'avenir de l'étang du Vallon faisait débat. A-t-on avancé sur cette question ?**

Nous avons eu le retour de Dinan agglomération sur la conduite d'eau usée qui le traverse. Elle ne sera pas touchée. Les groupes de travail ont pu constater les interactions entre l'étang et le cours d'eau. Il faudra les corriger, sans forcément supprimer l'étang. Les échanges sont constructifs : le comité de pilotage permettra de proposer une bonne solution. La décision finale reviendra au conseil municipal, après un travail en commissions sur l'ensemble du projet.

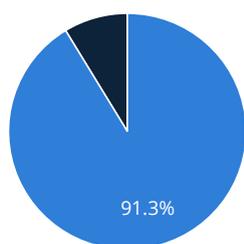
Les options du graphique pour la question "Quelle est votre évaluation globale de la démarche ABI 2020-2023 ?" ont été sauvegardées.

## ABI 2020-2023 - Evaluation

Cette page montre une analyse des données soumises, comme le nombre de soumissions par valeur de composant, les calculs et moyennes. Des composants additionnels peuvent être ajoutés sous le groupe de champ "Ajouter des composants d'analyse".

### Atelier 1, octobre 2021 - La biodiversité c'est quoi ? Enjeux, menaces et solutions

[Options d'affichage des graphiques](#)

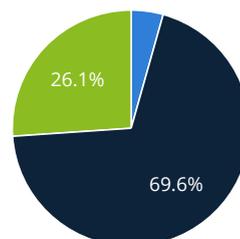


● très intéress... ● très intéress...

très intéressant et utile	21
très intéressant et déjà mis en oeuvre	2

### Atelier 2, décembre 2021 - Mares, lavoirs et biodiversité

[Options d'affichage des graphiques](#)

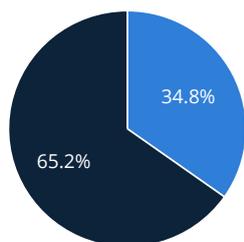


● intéressant, mais pa... ◀ 1/3 ▶

intéressant, mais pas utile	1
très intéressant et utile	16
très intéressant et déjà mis en oeuvre	6

### Atelier 3 - Pollution lumineuse & accueil de la biodiversité dans les bâtiments

[Options d'affichage des graphiques](#)

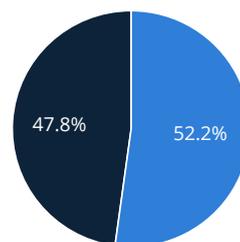


● très intéress... ● très intéress...

très intéressant et utile	8
très intéressant et déjà mis en oeuvre	15

### Atelier 4 - La gestion différenciée, bords de routes, espaces verts et vergers

[Options d'affichage des graphiques](#)

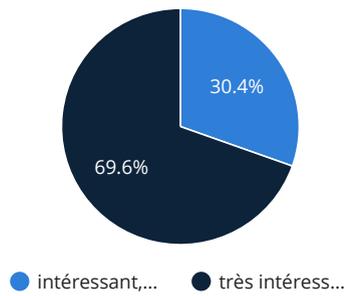


● très intéress... ● très intéress...

très intéressant et utile	12
très intéressant et déjà mis en oeuvre	11

## Atelier 5 - Biodiversité remarquable : prairies, landes et littoral

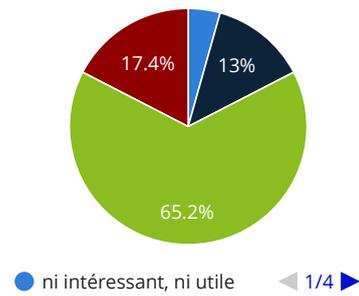
[Options d'affichage des graphiques](#)



intéressant, mais peu utile	7
très intéressant et utile	16

## Atelier 6 - Forêt, Bocage, Agriculture et biodiversité

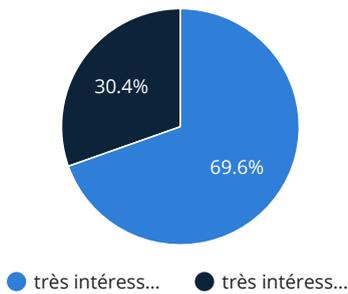
[Options d'affichage des graphiques](#)



ni intéressant, ni utile	1
intéressant, mais peu utile	3
très intéressant et utile	15
très intéressant et déjà mis en œuvre	4

## Atelier 7 - Axes et plan d'actions communales

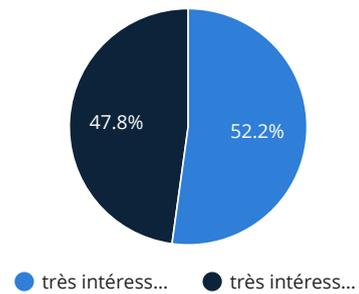
[Options d'affichage des graphiques](#)



très intéressant et utile	16
très intéressant et déjà mis en œuvre	7

## Atelier 8 - Préparation du plan d'actions communales

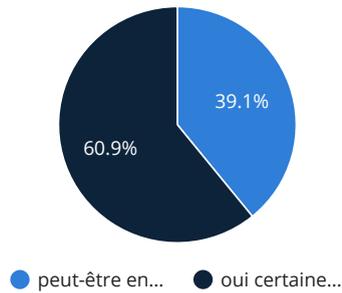
[Options d'affichage des graphiques](#)



très intéressant et utile	12
très intéressant et déjà mis en œuvre	11

## Si des ateliers Biodiversité étaient à nouveau organisés, seriez-vous intéressés pour y participer ?

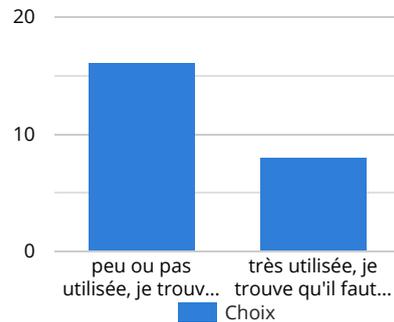
[Options d'affichage des graphiques](#)



peut-être en fonction du thème	9
oui certainement quel que soit le thème	14

## Plateforme participative permettant à chaque personne, habitant et de passage, de renseigner ses observations

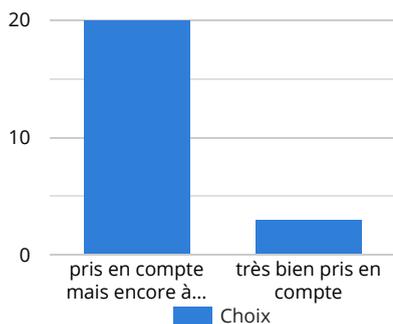
[Options d'affichage des graphiques](#)



peu ou pas utilisée, je trouve qu'il faut la maintenir	16
très utilisée, je trouve qu'il faut la maintenir et en faire la promotion	8

## L'enjeu BIODIVERSITE sur ma commune est

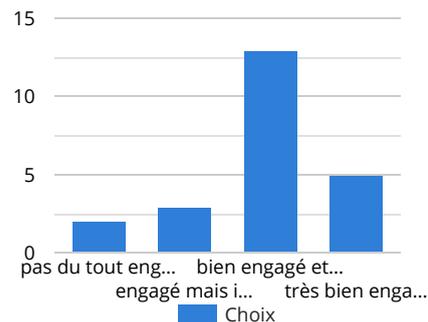
[Options d'affichage des graphiques](#)



pris en compte mais encore à développer	20
très bien pris en compte	3

## Le plan d'actions communales biodiversité validé en conseil municipal en 2023 est

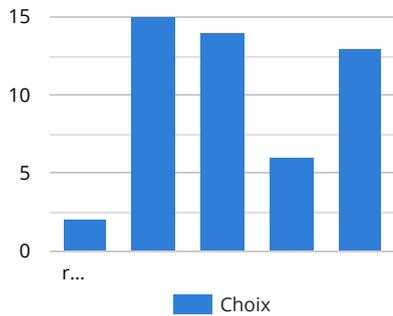
[Options d'affichage des graphiques](#)



pas du tout engagé	2
engagé mais insuffisant	3
bien engagé et à renforcer	13
très bien engagé et suffisant	5

## Que manque-t-il sur votre commune pour accentuer cette dynamique et/ou renforcer votre plan d'actions communales

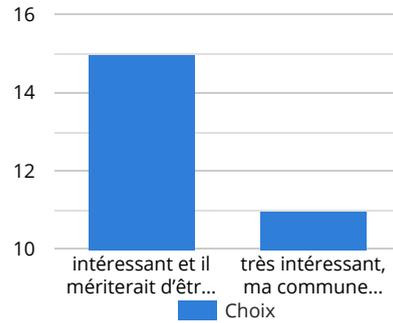
[Options d'affichage des graphiques](#)



rien, la mise en oeuvre des actions avancent comme prévu	2
des moyens humains	15
des finances	14
des conseils techniques	6
un accompagnement pour la mise en oeuvre	13

## Que pensez-vous de l'accompagnement proposé par Dinan Agglomération avec COEUR Emeraude ?

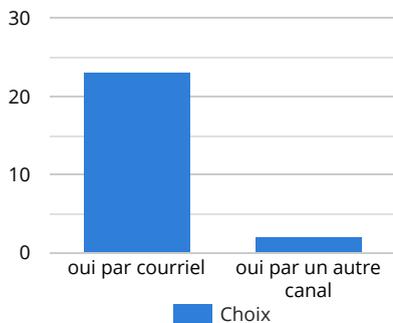
[Options d'affichage des graphiques](#)



intéressant et il mériterait d'être poursuivi	15
très intéressant, ma commune est motivée pour poursuivre avec d'autres communes	11

## Souhaitez-vous que nous continuions à vous informer sur les événements biodiversité, journées techniques, appels à projets, ... ?

[Options d'affichage des graphiques](#)



oui par courriel	23
oui par un autre canal	2

## Souhaitez-vous que nous mettions en place et animions un réseau des communes engagées pour la biodiversité ?

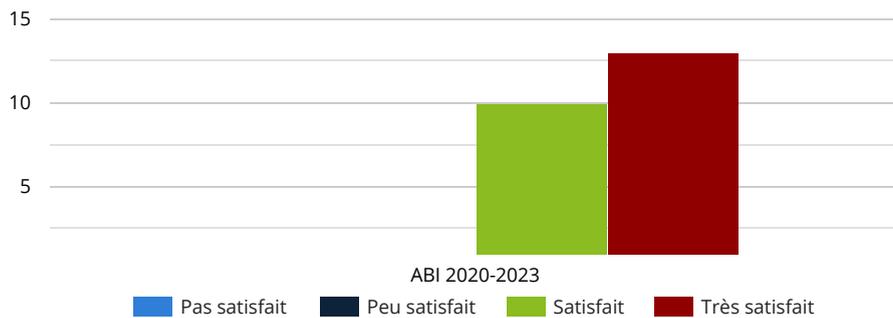
[Options d'affichage des graphiques](#)



oui, pourquoi pas	9
oui, ce serait très utile	14

# Quelle est votre évaluation globale de la démarche ABI 2020-2023 ?

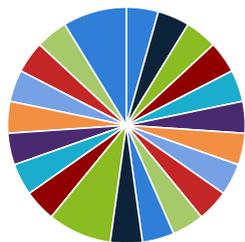
[Options d'affichage des graphiques](#)



	Pas satisfait	Peu satisfait	Très satisfait
ABI 2020-2023	0	0	13

# Votre commune

[Options d'affichage des graphiques](#)



● Brusvily (22021) ◀ 1/21 ▶

Brusvily (22021)	1
Créhen (22049)	1
Dinan (22050)	1
Évran (22056)	1
Le Hinglé (22082)	1
Landébia (22096)	1
Languédias (22104)	1
Lanvallay (22118)	1
Pleslin-Trigavou (22190)	1
Pleudihen-sur-Rance (22197)	1
Plorec-sur-Arguenon (22205)	1
Plouër-sur-Rance (22213)	1
Plumaudan (22239)	2
Plumaugat (22240)	1
Quévert (22259)	1
Saint-Hélen (22299)	1
Saint-Juvat (22308)	1
Saint-Méloir-des-Bois (22317)	1
Saint-Samson-sur-Rance (22327)	1
Trélivan (22364)	1
Yvignac-la-Tour (22391)	2

> [Ajouter des composants d'analyse](#)

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE  
DINAN AGGLOMERATION, partenaire local COEUR EMERAUDE

**Bilan financier prévisionnel du 1<sup>er</sup> programme ABI de Dinan Agglomération - 2020/2023**

Dépenses prévisionnelles	Prestation CE		Dépenses réalisées de juillet 2020 à décembre 2023				% réalisé / prévi	
			Prestations diff CE	Prestation CE	CE % / Total réel	Total		
Gouvernance de l'ABI et Communication globale <u>Inclus dans les différentes actions</u>								
Animation territoriale et de mobilisation citoyenne	70 000 €	50%	35 000 €	28 131,85 €	36 308,09 €	56%	64 439,94 €	92%
Réalisation de supports de communication	40 000 €	25%	10 000 €	20 257,95 €	15 840,03 €	44%	36 097,98 €	90%
Exploitation des données naturalistes existantes sur l'ensemble des 64 communes	50 000 €	65%	32 500 €	20 159,00 €	14 742,00 €	42%	34 901,00 €	70%
Inventaires complémentaires mammifères oiseaux insectes autres groupes à enjeux prioritaires	130 000 €	5%	6 500 €	121 972,50 €	30 475,76 €	20%	152 448,26 €	117%
Cartographie des habitats et WebSig Biodiv Zoom au 1/5000 <sup>ème</sup> sur certains secteurs à enjeux	30 000 €	100%	30 000 €	24 772,07 €		100%	24 772,07 €	83%
Synthèse de l'ensemble des données (analyse, cartographie) et gestion adm	30 000 €	100%	30 000 €	22 339,80 €		100%	22 339,80 €	74%
Rédaction du plan d'actions biodiversité sur les secteurs du 1er programme et animation collaborative sur DA	20 000 €	80%	16 000 €	23 467,32 €		100%	23 467,32 €	117%
Personnel non-titulaire de Dinan Agglomération (service civique, apprenti et/ou stagiaires)	30 000 €	0%		- €			- €	0%

TOTAL des DEPENSES :	<b>PREVISIONNEL</b>			Total réalisé	<b>TOTAL REALISE</b>	
	400 000 €	160 000 €	190 521 €	COEUR Emeraude	TTC	réal/prévi
		50 % de la subv OFB		167 945,07 €	358 466,37 €	89,62%
				52,48%		